



LE CHAMELIER



ASSOCIATION DES ANCIENS DU 1/RMT "DIVISION LECLERC"

JUILLET-AOUT-SEPT.

1982

Numéro 020

SOMMAIRE

- Date à retenir	2
- Propos en guise d'éditorial	3-4
- Anciens D.B. malades de la langouste	4
- Avis important	5
- Guitoune du IV R.M.T.	6
- Sorties du drapeau du I/R.M.T.	6
- Rassemblement Régional à CANNES	7-8-9-10
- Remise de chèque à "Cri du Silence"	10
- Le livre de poche "Général LECLERC"	11
- Anniversaire de la Libération de Paris	12
- Journal de Marche du I/R.M.T.	13-14-15
- Voisins le Bretonneux	16-17
- Droits et avantages des Anciens Combattants	18-19-20-21
- Courrier des lecteurs	21-22
- Décorations - LECLERC	23
- Informations Retraite	24

Le LIVRE de POCHE "Général LECLERC" écrit par le Général VEZINET, éditions "J'AI LU" sortira à la fin de l'année au prix de 16 Francs. 10.000 exemplaires doivent être vendus par les ANCIENS de la 2ème D.B. soit quelques uns chacun. NOUS SOMMES TOUS MOBILISES - voir page 11

DATES A RETENIR...

Samedi 21 Aout 1982

- Anniversaire de la Libération de PARIS.
Dépot de fleurs sur les plaques et les tombes de nos Camarades tombés en 1944.

Dimanche 22 Aout 1944

- Anniversaire de la Libération de PARIS.
Messe - Dépot de gerbe à la Porte d'Orléans - Prise d'Armes à l'Hotel de Ville.

Dimanche 22 Aout 1982

- Cérémonies marquant la Libération de VOISINS le BRETONNEUX, où le Sergent-Chef Jean VOURC'H et le Soldat Danton JOUGLARD de la 2ème Compagnie trouvèrent la mort.

Jeudi 9 Septembre 1982

- Réunion de rentrée du Bureau du I/R.M.T. à partir de 18 heures 30 à la Maison de la 2ème D.B. 35, rue de Miromesnil PARIS 8ème.
Présence indispensable de tous les membres. Les Anciens qui souhaitent y assister sont cordialement invités.

Dimanche 10 Octobre 1982

- Inauguration d'une Stèle à la mémoire du Général LECLERC à POISSY.
Organisation d'un Rassemblement à cette occasion par nos Camarades de l'Amicale des YVELINES.

Samedi 23 Octobre 1982

- A 12 heures, GUITOUNE des ANCIENS du IV/R.M.T. et du GROUPEMENT MASSU en INDOCHINE.
Maison des Anciens de la 2ème D.B. 35, rue de Miromesnil PARIS 8ème.

PENSEZ A VOTRE COTISATION 1982

- Cotisation MAISON DE LA 2ème D.B. avec "CARAVANE"..... 75 Francs
- Cotisation AMICALE du I/R.M.T. avec le "CHAMELIER"..... 20 Francs

Cette dernière somme n'est pas limitative et nous vous laissons le soin de juger de l'importance de votre soutien au regard de vos possibilités.

Faites votre règlement par Chèque Bancaire ou Postal à l'ordre de:

Charles PEGULU de ROVIN 4, Rue de Noisiel - 75116 PARIS

Dans le cas où votre cotisation 2ème D.B. est réglée à votre Amicale Régionale, veuillez nous le préciser... MERCI....

"LE CHAMELIER"

- Bulletin de Liaison des ANCIENS du I/R.M.T. - 2ème D.B.
Parution Trimestrielle - Distribué sur Cotisation annuelle réclamée à tous les Anciens.

DIRECTION

- Guy MERLE jusqu'au 5 Aout : 14, rue de l'Yser
95460 EZANVILLE
Tél. (3) 991 15 99
après le 5 Aout : Route de Poncheral
19260 TREIGNAC
Tél. (55) 98 06 55

REDACTION

- Les Anciens du I/R.M.T.

par Guy MERLE

Ce numéro 20 du CHAMELIER, marque le cinquième anniversaire de notre bulletin. En effet cinq années déjà, durant lesquelles il est paru régulièrement malgré les nombreuses difficultés tant techniques que financières, qu'une telle opération représente.

En contrepartie nous savons par votre courrier, l'intérêt qu'il représente pour chacun d'entre vous.

Véritable trait d'union, il essaie de vous rapprocher les uns des autres et de transmettre l'information ou la flamme indispensable. Certes, il n'a comme ses auteurs aucune prétention. Il se veut modeste car c'est ainsi que sa portée est grande et que sa longévité est la moins inquiétée.

Parmi les nombreux encouragements que nous recevons, il en est deux qui viennent de nous toucher particulièrement.

Le Général de GUILLEBON, considère que nous accomplissons un tour de force en rendant passionnante en 1982 la lecture de notre bulletin.

Merci Mon Général de ces compliments qui nous donnent le courage si nous en avons besoin, de continuer et de faire mieux encore.

Notre Président d'Honneur, Jean LUCCHESI, dans une longue lettre que nous publions par ailleurs, touche la modestie de votre Président.

Ce qu'il faut retenir surtout, ce sont les encouragements pour que tous les "Chameliens" de la caravane, puissent longtemps encore parcourir le chemin de l'amitié.

Merci de votre très aimable propos.

Ainsi tous ensemble, nous sommes condamnés à continuer dans l'oeuvre de rassemblement, dans l'assistance de nos camarades pour la validité de leurs droits, dans l'aide et le soutien des plus déshérités, puis hélas, dans la présence auprès de ceux qui souffrent ou bien pire encore.

Voilà une bien lourde tâche pour laquelle nous sommes associés, au delà des idées de chacun, au delà des problèmes personnels.

Si l'on ajoute à tout cela, comme j'ai eu l'occasion de le dire à CANNES, le rôle important que nous devons jouer pour recréer un esprit d'union dans la nation en transmettant l'idée du civisme et de la solidarité qui fut et qui reste nôtre, alors nous aurons accompli notre devoir.

Et puisque je viens de parler de CANNES, je voudrais dire la joie que nous avons eue de nous retrouver si nombreux pour ce Rassemblement Régional. Si cette réussite fut grande, si la portée locale a atteint un niveau très élevé, c'est grâce à notre ami Roger SACERDOTE, à qui nous avons confié l'organisation, et qui s'en est chargé avec compétence et dévouement. A ses cotés notre autre ami Louis GUYONVARCH a apporté une très large contribution. L'un et l'autre avec coeur, avec foi, avec le maximum d'esprit D.B., ont su créer le climat qui convenait pour que ces journées marquent un souvenir inoubliable pour chacun des participants.

Merci Roger, Merci Louis, avec toute la reconnaissance que nous vous devons.

Pour ne pas quitter cette ambiance de grâce envers tous, je voudrais puisque l'occasion m'en est donnée, associer dans une seule et même considération toute l'équipe qui m'entoure pour assurer les destinées de notre Amicale et de notre Journal. Depuis plus de trente années, je participe à la vie de notre Association et j'ai présidé de nombreuses Amicales. J'ai lancé "KOU-FRA" le bulletin du Calvados, "TAILLY" le bulletin de l'Aisne, j'ai participé durant plusieurs années au renouveau de "TRAIN BLEU" bulletin du Secteur Ouest. Partout et en tous temps, j'ai trouvé des camarades qui ne ménageaient ni leur peine ni leur temps pour que la D.B. continue son chemin dans la droite ligne qui est la sienne, tout en traversant des périodes difficiles durant lesquelles pouvaient s'affronter des idées opposées.

Oui toujours de bonnes volontés. Mais je dois dire que rarement je n'ai ren-

contré une équipe aussi complète, aussi compétente, aussi concernée, que celle qui constitue actuellement le Bureau de notre Amicale et que nous avons fait paraître dans le dernier CHAMELIER.

Alors eux aussi je les remercie en votre nom à tous et au mien en particulier, pour tout ce qu'ils font avec plaisir et bonne humeur. L'Amicale du I/R.M.T. peut être fière et heureuse de les avoir.

Nous continuerons ensemble et après CANNES et son succès nous aurons encore à connaître des journées merveilleuses.

Les anciens de la 2^e D.B. malades de... la langouste

extrait de

NICE-MATIN

du 21 Avril 1982

BASTIA. — La langouste de Cuba, sans doute saine au départ, est à l'origine d'une intoxication alimentaire dont ont été victimes 300 congressistes de la 2^e D.B. lors du congrès national de septembre 1981, c'est la conviction du juge d'instruction à Bastia. Sur sa table, le dossier volumineux d'une affaire que le magistrat qualifie d'exemplaire.

C'est à la suite d'une plainte déposée sur le continent par un ancien de la 2^e D.B. que l'affaire se déclenche. A l'heure actuelle, après maintes auditions et rapports des services spécialisés en hygiène alimentaire, le juge a inculpé deux personnes, le restaurateur, M. Paul Dominici, et son chef cuisinier, M. Bernard Yamalas, de « blessures involontaires et de fourniture de denrées impropres à la consommation. »

Car, et c'est un fait nouveau, ce sont les conditions de préparation des langoustes qui ont déterminé en partie du moins l'intoxication alimentaire.

Ce soir de septembre 1981, c'est la fête des anciens de la 2^e D.B. sous le chapiteau de la place Saint-Nicolas où 1.500 congressistes ont appliqué en force comme des grognards lors du retour napoléonien de l'île d'Elbe. Pour fournir le couvert à tout ce monde, la Fédération des hôteliers de la Haute-Corse hésite entre deux solutions : disperser les congressistes dans tous les restaurants de Bastia, ou bien les regrouper pour un repas commun. C'est finalement la deuxième solution qui est retenue, pour ne pas « casser l'ambiance » des retrouvailles. Repas froid, chansons, spectacles, on se quitte dans l'euphorie avant d'embarquer sur le « Napoléon » pour Ajaccio où doit se dérouler la seconde partie du congrès.

Or, pendant la nuit, le médecin du bord aura fort à faire : vomissements, diarrhées, près de trois cents personnes sont malades. Gastro-entérite. Pourquoi ? Les certificats de maladie pleuvent sur la table du juge. Un fonctionnaire de police sera victime d'une occlusion intestinale. La maréchale Leclerc n'est pas épargnée. Les services spécialisés sont saisis, l'enquête commence...

On a d'abord accusé l'eau, un branchement ayant été pratiqué pour alimenter le chapiteau. L'enquête épidémiologique de la D.A.S.S. effectuée par le Dr Vincenti écarte cette hypothèse et incrimine la langouste congelée et cuite. La Corse n'est d'ailleurs pas un cas unique d'intoxication par la langouste congelée. Mais ici, le cas se pose en termes différents. Problème sanitaire : l'intoxication vient-elle de la langouste elle-même (cas où l'animal serait porteur d'un virus qui lui est inhérent) ou bien de son mode de préparation ? C'est la seconde version qui est retenue par le juge, version qui se fonde sur des résultats d'analyses. Selon des rapports émanant de la Direction de l'action sanitaire et sociale, de la Direction des services vétérinaires et des fonctionnaires de la répression des fraudes, les conditions de décongélation n'ont pas été respectées.

Car il faut savoir que les langoustes congelées doivent, pour être propres à la consommation, subir une décongélation en chambre froide (température inférieure à celle du congélateur) durant une période comprise entre 24 h et 48 h.

Or, de son propre aveu, le chef cuisinier de l'hôtel où ont été préparées les langoustes reconnaît « qu'il n'a pas eu les moyens et le temps matériel d'effectuer la décongélation dans des conditions correctes. » D'après son témoignage, les langoustes ont été placées congelées dès le matin dans un court-bouillon où elles ont mijoté pendant des heures.

Erreur déterminante. Les spécialistes de l'hygiène alimentaire savent bien que les germes pathogènes croissent et prolifèrent à grande vitesse à la température fatidique de 60 à 65°... Pour le juge, il ne fait donc aucun doute que le mode de préparation n'ayant pas respecté les conditions prescrites est en cause, d'où les inculpations de MM. Paul Dominici et Bernard Yamalas. D'autres inculpations pourraient suivre, l'instruction n'étant pas close, le juge envisageant même une enquête à la source, c'est-à-dire à Cuba !

J.-P. G.

AVIS IMPORTANT...

Notre **PRESIDENT** vous informe :

qu'à partir du 5 AOUT 1982 son domicile permanent se situera à l'adresse suivante :

Guy MERLE

Route de Poncheral

19260 TREIGNAC

Tél : 16 (55) 98 06 55

- Toute **CORRESPONDANCE** devra lui être envoyée à cette nouvelle adresse.

- Son numéro de téléphone à **EZANVILLE** sera supprimé.

- Pour ses séjours Parisiens il disposera de l'appartement de son fils :

Jack MERLE 6, Allée des Anémones

93140 BONDY tél: (1) 848 37 30

- Jusqu'à la fin 1982, Madame MERLE peut éventuellement être contactée à son bureau

Tél: (1) 567 55 90 poste 167

- Enfin, son fils ou sa belle-fille :

Gérard et Karine MERLE peuvent également

être contactés Tél: (3) 979 09 90

GUITOUNE DES ANCIENS DU IV / R.M.T. (Indochine)

Le Colonel Raymond DRONNE, lance un appel fervent à tous les ANCIENS du IV/R.M.T., ainsi qu'à tous ceux du GROUPEMENT MASSU, pour qu'ils participent très nombreux à la GUITOUNE qui sera organisée le Samedi 23 Octobre 1982 à midi à la MAISON de la 2ème D.B. 35, rue de Miromesnil PARIS 8ème.

Venez nombreux et adressez lui votre inscription en insistant auprès de ceux qui hésitent à se déplacer.

Colonel Raymond DRONNE

15, rue du 4 Septembre
75002 PARIS

28, rue de la Tombelle
72220 ECOMMOY

Tél. (1) 296 65 34

Tél. (43) 25 37 21

A cette occasion, notre Ami Robert BOURBONNAUD, très attaché au souvenir du 4ème Bataillon, mais qui pour des raisons de santé ne pourra sans doute pas se déplacer à PARIS, souhaite la présence du plus grand nombre et espère de bonnes nouvelles de tous.

Robert BOURBONNAUD

Villa "Con Meo"

3, allée des Pins Parasols
06160 JUAN LES PINS

Tél. (93) 61 24 83

SORTIES DU DRAPEAU DU I/R.M.T.

Le drapeau est actuellement très souvent de sortie.

Avant de se rendre à CANNES le 31 Mai, il était présent les 22 et 23 Mai 1982 au Camp de LINAS-MONTLHERY pour l'Opération PORTES OUVERTES du REGIMENT DE MARCHE DU TCHAD.

Le Dimanche 6 Juin, il assistait près de la Porte d'Orléans à l'inauguration du Square "SERMENT DE KOUFRA".

Le Vendredi 25 Juin, notre Drapeau était à l'importante manifestation organisée à ASNIERES à l'occasion de l'inauguration des statues représentant le Général de GAULLE et Monsieur André MALRAUX.

Les Fêtes de la libération de Paris en Aout entraineront à nouveau sa sortie.

Aussi, nous nous devons de constater le dévouement de ceux qui ont bien voulu accepter de porter notre drapeau et de leur adresser de grands remerciements. Nos amis Maurice QUISFIX et Henri VERON, assurent notre présence en toutes circonstances, permettant ainsi au I/R.M.T. et à son drapeau d'être toujours HAUT et FIER.

RECHERCHE DE PHOTO

Un de nos Amis Ancien de la Résistance à CAEN, André HEINTZ 7, rue LEVERRIER I4000 CAEN Tél. (31) 81 64 88, recherche pour un de nos Camarades gravement blessé sur le Char de tête à ANCINES (Sarthe) en Aout 1944, une photo qui aurait été prise de son Char auparavant par des civils, à St MARS S/ BALLON. Nous précisons que l'intéressé s'appelle Robert MONTAGNE, qu'il habite à l'adresse suivante: 29, rue du Pré Vicinal 31270 CUGNAUX, et qu'il est aveugle depuis sa blessure.

Nous remercions tous ceux qui pourront aider notre Camarade et celui qui lui lui apporte son soutien dans leur recherche.

NOTRE RASSEMBLEMENT REGIONAL A CANNES

Notre RASSEMBLEMENT des ANCIENS du I/R.M.T. et de la 2ème D.B. de la côte Méditerranéenne et de son arrière pays à CANNES les 29 et 30 Mai 1982 a obtenu un très grand succès, comme le démontre l'article paru dans NICE MATIN et que nous publions ci-après.

Nous devons cette réussite à notre Camarade Roger SACERDOTE, qui en avait accepté l'organisation. Avec lui, nous remercions sa charmante épouse SIMONE et aussi CORINNE sa jeune fille. La réception qu'ils avaient organisée dans leur domaine de l'Orangerie pour l'ensemble des membres du bureau n'est pas prête d'être oubliée.

De même le repas du Dimanche, présidé par le Général DIO, dont la présence apportait la joie à tous, réunissait cent quarante convives dans une ambiance exceptionnelle.

Notre ami Marius BUSUTTIL, Vice-Président National de l'Association et Président de l'Amicale de Marseille et des Bouches du Rhône, était porteur d'un message de notre Président National Philippe PESCHAUD, message qu'il communiqua à l'assemblée au début du repas et dont voici la teneur :

" C'est au Général DIO que je vais m'adresser :

Merci Mon Général d'avoir bien voulu tenir la place qui vous revient dans ce Rassemblement du R.M.T. : La Première.

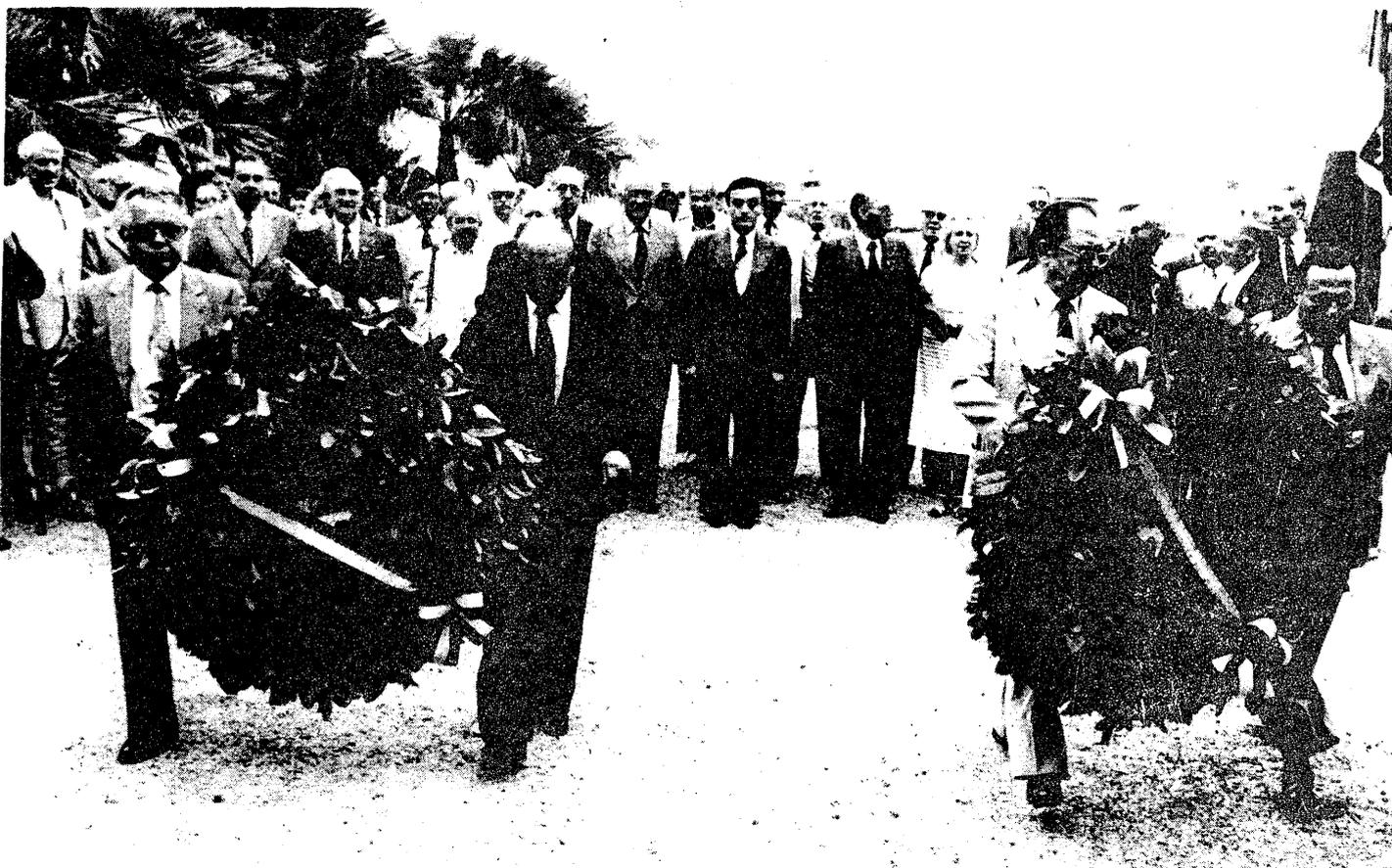
Pour que l'Association soit toujours aussi solide 37 ans après qu'elle fut créée, il faut que la foi que nous avons dans le Général LECLERC, soit restée vivante dans nos coeurs.

Je souhaite, dans un but national, que cette cohésion nous soit une arme pour aider la France à sortir de l'ornière.

Bonne Journée à tous."

Philippe PESCHAUD

Un hommage émouvant a été rendu au maréchal Leclerc



Emouvante cérémonie, hier matin, devant la stèle du maréchal Leclerc, élevée dans le square qui porte son nom (notre cliché Traverso). Les anciens de la glorieuse « 2^e Division blindée » ont rendu, comme tous les ans, un hommage recueilli à celui qui, avec eux, a inscrit dans l'histoire de notre pays une des plus belles épopées.

Pour la 2^e D.B., M. André Lefebvre, président de l'Amicale de Cannes, et M. Rodrigue, président de l'Amicale de Nice, d'une part, M. Guy Merle, président de l'Amicale du 1^{er} Régiment de marche du Tchad, et M. Sacerdote, d'autre part, déposèrent des gerbes de fleurs. M. Guy Merle avait auparavant retracé l'extraordinaire carrière d'un chef hors du commun.

Dans l'assistance, on notait la présence de M. Georges Charles Ladevèze, maire de la ville ; M. Gilbert Fort, conseiller municipal, président de l'U.F.A.C. ; M. Abel Triou, M. Marco Marcovitch, vice-présidents ; le colonel Bussutil, président régio-

nal des Anciens de la division Leclerc, représentant M. Philippe Deschaud, président national ; le colonel Baylon, président d'honneur de l'Amicale de Cannes ; M. Bocan-Fuso, président des Croix de guerre, et M. Valéro ; Mme Lucette Noaro, présidente des Fils des tués ; M. Lucien Godefroy, secrétaire général de l'A.R.A.C. ; MM. Pustelnik, Lebreton, Batier. Présents également les porte-drapeau des Prisonniers de guerre, de l'U.F.A.C., des Croix de guerre, de l'A.R.A.C., de la F.N.D.R.P., des F.F.L., de Rhin et Danube, et bien entendu de la 2^e D.B.

On notait également des représentants des amicales de Marseille, Nice, Paris, du Var et du 13^e Génie.

Avant le dépôt de gerbes, une messe solennelle avait été célébrée en l'église de Notre-Dame-de-Bon-Voyage. Reçus en l'hôtel de ville pour un apéritif d'honneur, les anciens de la 2^e D.B. devaient prendre un amical repas en commun au restaurant Vaugrenier.

NOTRE RASSEMBLEMENT REGIONAL A CANNES (suite)

Discours de notre Président Guy MERLE devant la stèle du Général LECLERC, Maréchal de France.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Mes Chers Camarades,

Devant cette stèle qui représente la noble figure de notre Chef, et qui est en outre le grand symbole de notre union, nous voici aujourd'hui rassemblés à Cannes.

Comment pouvait-il y avoir de choix plus judicieux que cette ville au passé remarquable, à l'activité si intense, aux objectifs inégalables de; réunions, regroupements, rassemblements et dont le nom associé à différents Festivals parcourt très largement le monde.

Oui, quel autre lieu que Cannes pouvait si bien accueillir tous nos Compagnons du Régiment de Marche du Tchad et des différentes unités qui constituaient notre Deuxième Division Blindée, communément appelée par tous les Français "DIVISION LECLERC", tant celle ci était imprégnée de l'esprit et de la personnalité de son Chef.

De ce Chef, qui en 1945, dans une clairière de la Forêt de Fontainebleau, demandait à tous les membres de sa DIVISION, la paix revenue, de rechercher les camarades, de retrouver les Chefs, et de répandre ensemble dans le pays le patriotisme qui avait fait notre force.

Trente sept années ont passé, alors Mon Général, vous qui ne cessez de nous suivre du caveau des Invalides où vous résidez, soyez heureux et fier, car votre ombre nous poursuit et l'esprit que vous avez su créer et nous transmettre nous donne le courage de continuer la lutte.

Nous sommes tous là, et encore là, ... et la bonne vieille terre de France, qui fût votre obsession et aussi la nôtre, conserve tout notre amour et toute notre attention afin d'y sauvegarder la paix et la liberté.

Alors avec tous nos morts qui jalonnent le long chemin de nos combats, vous pouvez reposer dans le sérénité.

Notre Rassemblement Régional d'aujourd'hui permet de regrouper tous ceux qui ont la chance de vivre dans de magnifiques paysages, qu'ils soient situés en bordure du bleu de la Méditerranée ou sur les hauteurs de l'arrière pays.

Placé sous l'égide du Régiment de Marche du Tchad, il a pour but d'apporter le témoignage de notre fidélité et de notre fraternité, mais aussi le témoignage de notre unité devant la nation.

Les raisons qui nous unissent sont certes les souvenirs des combats et des gloires passées, mais aussi l'idéal commun qu'incarrait et incarne toujours le Général LECLERC.

C'est également, la poursuite d'un engagement à maintenir et à prôner les vertus qui firent notre force, c'est à dire, l'amour de la patrie, l'honneur, le bon sens, la moralité, l'énergie et le courage.

Toutes qualités dont nous devons assurer la propagation dans le monde qui nous entoure et la transmission aux jeunes générations. C'est une lourde tâche que nous devons accomplir tant qu'il nous reste un souffle de vie.

Tous concernés par cette obligation, nous n'avons pas le droit d'abandonner face aux détracteurs même si ceux-ci sont les plus nombreux.

Un jour viendra où des forces morales face à des événements nouveaux, s'inspireront de notre exemple pour recréer et propager dans ce pays une solidarité et une union semblable à celle qui nous permis de vaincre. Car la fraternité et la solidarité ne peuvent rester le propre d'une génération.

Elles constituent un devoir impératif qui incombe à tous.

Rassemblés ici, il est également important pour augmenter la valeur de notre action, de faire le point sur ce que nous sommes... Rien de plus simple, ... nous sommes des français de toutes origines, de toutes conditions, de toutes opinions, de toutes confessions, qui grâce au Général LECLERC se sont unis pour le pays.

Nous l'avons tous fait volontairement, purement et aussi simplement

Les premiers, ralliés d'A.E.F. et d'A.O.F. à la France Libre et animateurs du Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Tchad avec lequel ils assuraient la prise de KOUFRA en 1941 et les différents raids amenant la conquête du FEZZAN en 1942.

Troupes en provenance du Sénégal, de Syrie, d'Afrique du Nord.
Anciens de Corps Francs d'Afrique qui s'étaient vaillamment battus lors des combats de Tunisie.

Evadés de France, ayant rejoint l'Afrique du Nord après de longs mois de séjour dans les prisons espagnoles.

Les nombreux Corsés engagés dès la libération de l'île.

Puis enfin tous les engagés de France.

L'ensemble, constituant une Division Blindée de Combat où régnait une homogénéité d'esprit s'ajoutant à une force exceptionnelle que LECLERC manoeuvrait et dirigeait à merveille.

Lancée dans la plaine Normande dès son débarquement sur le sol de France, elle prenait immédiatement contact avec l'ennemi, s'emparait de la ville d'Alençon, et après des combats dans la forêt d'Ecouves, entamait la longue mais rapide avance sur PARIS.

PARIS... qui attendait que s'entrouvrent les portes de sa prison.... Angoisse et espérance....

L'héroïsme jaillissait comme une chaîne de brasiers.... L'ennemi s'y brûlait sans détour, ...pour lui tout s'écroulait, ...les martyrs étaient vengés, ...la liberté rendue, ...la Capitale en pleine allégresse, ...mais aussi un lourd salaire de sacrifices et d'agonies....

Après Paris, les Vosges, l'entrée triomphante dans Strasbourg, l'Allemagne enfin, ...et l'arrivée au Nid d'Aigle d'où Hitler faisait trembler le monde.

Pour nous tous, c'était l'accomplissement ou plutôt l'éternel recommencement de l'histoire conduisant à la victoire finale.

Puis l'effroyable nouvelle de la catastrophe de Novembre 1947. La disparition de celui vers qui battaient nos coeurs. Difficilement ce fût un nouveau recommencement.

Nous voici à Cannes en 1982...

Dans le ciel où les étoiles et les constellations politiques se déplacent et se reclassent constamment, alors qu'elles semblent immobiles au sein d'un univers constamment agité, dans lequel fourmillent la misère, la mort, les contractions et les explosions, il y a heureusement des lueurs de lumière.

Ces lueurs deviendront une immense flamme si vous savez transmettre votre dynamisme et votre civisme qui ont fait de vous dans le passé des hommes de gloire, car vous avez su grâce à un Chef incomparable, vous incorporer au delà de toute politique à un esprit et à une foi qui ont fait votre valeur.

C'est par la grandeur de cette foi, que vous avez vécu les recommencements de votre histoire nés au combat et qui restent les plus beaux car ils indiquent le chemin de l'honneur et de la droiture comme savait le faire la pointe d'une certaine canne.

Au cours du Vin d'Honneur offert à la Mairie de CANNES par Monsieur LADEVEZE, Maire de la Ville, notre Président Guy MERLE, prononçait l'allocation suivantes :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Mes Chers Amis,

Les Anciens de la "Division Leclerc", réunis si nombreux aujourd'hui dans votre ville, m'ont demandé de vous remercier Monsieur le Maire pour votre Généreux accueil. Nous adressons également ces remerciements à votre Conseil et à l'ensemble des habitants de Cannes auprès de qui, notre Amicale locale de la 2ème D.B. trouve toujours beaucoup de compréhension.

Cette manifestation de sympathie permet de nous regrouper dans l'esprit que j'ai essayé de définir devant la stèle de celui qui fût notre Chef. Elle nous permet aussi de

NOTRE RASSEMBLEMENT REGIONAL A CANNES (suite)

nous retrouver sous l'emblème du tricolore, et vous permettez que nous ayons une pensée pour celui qui reste et restera notre exemple et que vous avez bien voulu immortaliser dans votre ville.

Le Général LECLERC, c'est Koufra en Mars 1941 et son fameux Serment : "Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront également sur Metz et sur Strasbourg".

Le 23 Novembre 1944, les premiers Blindés de la 2ème D.B. pénétraient dans Strasbourg, le Serment était tenu.

C'est aussi, le Fezzan, la Tripolitaine, puis la libération d'Alençon, Paris, l'Alsace et la prise de Berchtesgaden.

C'est surtout le regroupement d'hommes venant d'horizons les plus variés, en les amalgamant dans une unité exemplaire dans le seul but de libérer notre pays et de rétablir la paix.

Cette unité nous la retrouvons aujourd'hui à Cannes dans l'association des Anciens de LECLERC et de la population.

Nous aurons le grand plaisir d'avoir la présence du Général DIO pour la déjeuner. Il fut le premier Compagnon du Général LECLERC, à qui il a apporté dans tous les instants, la présence, les idées, et aussi l'amitié. Pour nous tous, alors qu'il n'était encore que le Commandant puis le Colonel DIO, c'était la haute stature, par la taille certes, mais aussi et surtout par sa grandeur d'âme, sa clairvoyance dans les combats et l'attachement qu'il apportait à chacun de ses Officiers, Sous-Officiers et soldats.

Nous pouvons donc affirmer que notre Rassemblement Régional à Cannes est une réussite dans la fidélité à la mémoire de celui qui obtint la reconnaissance de la Patrie.

Réussite également pour notre ami Roger Sacerdote qui avait accepté d'organiser ce Rassemblement et pour notre ami André Lefebvre Président de l'Amicale 2ème D.B. de Cannes. L'un et l'autre ont trouvé auprès de vous Monsieur le Maire un soutien et une participation morale et matérielle qui leur ont fait le plus grand bien.

Nous sommes donc particulièrement heureux de cette journée placée également sous le signe de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, car il n'y a pas d'autre raison, d'autre intérêt, d'autre honneur pour nous que de rester des français dignes de la France.

Afin de marquer notre passage à CANNES, notre Président remettait à Monsieur le Maire une médaille du Général LECLERC, puis une médaille reproduisant l'insigne de notre Régiment. L'une et l'autre accueillies avec beaucoup de plaisir par Monsieur LADEVEZE.

A l'issue du repas qui réunissait environ Cent Quarante participants au Restaurant LE VAUGRENIER, notre Président Guy MERLE prenait à nouveau la parole :

Mon Général,
Mesdames,
Mes Chers Camarades,

En terminant ce repas que nous avons voulu voir se dérouler dans l'amitié et l'esprit qui nous unit, je voudrais en votre nom à tous, adresser des chaleureux remerciements à nos invités, qui nous ont fait le grand honneur de participer au climat qui est le nôtre, suprême héritage de la volonté du Général et de nos Chefs.

C'est ainsi que je remercie :

- Le Général DIO qui nous fait le grand plaisir d'être à nos côtés pour cette magnifique journée.

Tout à l'heure à la Mairie, je rappelais Mon Général que vous avez été le premier compagnon de LECLERC. Je rappelais également votre grandeur d'âme, votre clairvoyance dans les combats et surtout l'attachement que vous apportiez à chacun de vos Officiers, Sous-Officiers et Soldats, ce dont nous avons encore la preuve aujourd'hui.

Merci Mon Général.

- Le Général CECALDI Ancien Médecin à la Division, nous fait également le grand plaisir de sa présence.
- Monsieur FORT, Président de l'U.F.A.C. et représentant Monsieur le Maire de CANNES, Monsieur BOTTE Président des F.F.L. de Cannes, Madame NOARO Présidente des Fils de tués, nous font l'honneur de leur présence et nous les remercions.

Mais si nous avons pu nous réunir aujourd'hui dans les conditions que vous êtes à même d'apprécier, c'est grâce à notre ami Roger SACERDOTE, qui s'est dépensé sans compter et qui a apporté un soin méticuleux à chacun des points de détail de la réussite.

J'associe également à ces remerciements notre toujours jeune et beau bien qu'ancien de la C.C.R. du R.M.T. notre ami Louis GUYONVARC'H.

Aussi je réclamerais pour eux un triple BAN d'HONNEUR, auquel j'ajouterais si vous le voulez bien car cela va de soit au R.M.T. un triple BAN D'HONNEUR COLONIAL.

MERCI ROGER... MERCI LOUIS...

Merci également pour leur collaboration, leur soutien et leur participation importante, à nos Camarades de la D.B. qui vous animent sur le plan Régional et Local et qui sont vos dignes représentants auprès de l'Association :

- Marius BUSUTTIL Vice-Président National de la 2ème D.B. Président Régional et Président de l'Amicale de Marseille.
- André LEFEBVRE Président de l'Amicale 2ème D.B. de CANNES.
- Henri RODRIGUES Président de l'Amicale 2ème D.B. de NICE.
- Pierre BERNARD Président de l'Amicale 2ème D.B. de VENCE est retenu par un Congrès F.F.L. il est représenté par notre ami Louis GUYONVARC'H déjà cité.
- Notre Ami BERTOLI Président du VAR est malheureusement souffrant mais nous avons le plaisir de la présence du Capitaine GUINAND qui le représente.
- Nous avons également la présence :
 - . du Colonel BEELON de l'Etat Major du G.T.D.
 - . de mon ami le Colonel NIDELET
 - . puis notre autre ami le Commandant POYET Ancien de FAYA.
- Je salue aussi la présence de Jacques SALLEBERT qui nous a apporté tant de plaisir dans ses commentaires télévisés.
- Et puis MERCI à vous tous d'être venus si nombreux.

Depuis de nombreuses années, notre Amicale des Anciens du I/R.M.T. a décidé de faire des Réunions Régionales dans le but de regrouper les Anciens sur les lieux mêmes où ils se trouvent.

Or, il s'avère que du fait de l'âge et aussi du climat, une large transplantation des Anciens vers votre Région est en cours. Certaines Amicales s'en plaignent d'autres s'en réjouissent, mais pour nous Amicale Régimentaire ce n'est pas un problème au regard de notre programme.

C'est donc dans le cadre de nos décisions que notre ami Roger SACERDOTE avec qui nous étudions ce projet depuis de nombreux mois s'est mis en piste. Vous en voyez aujourd'hui le résultat.

Je ne reviendrai pas sur le but moral et de civisme de ces réunions. Je pense l'avoir défini ce matin aussi bien devant la stèle du "Patron" qu'à la Mairie. Je tiens cependant à préciser que nous entendons y apporter un coté amical que nous voulons exemplaire.

Elles doivent permettre aux Anciens de se retrouver, de se remémorer après de longues années les souvenirs d'une vie commune, qui fut souvent difficile mais qui avait aussi d'agréables périodes.

Vous parler de l'Amicale du I/R.M.T., c'est avant tout vous parler du "CHAMELIER".

NOTRE RASSEMBLEMENT REGIONAL A CANNES (suite)

Ce journal paraît régulièrement tous les trois mois depuis près de cinq ans. C'est vous dire l'esprit de continuité malgré les grosses charges qu'il représente.

Ceux qui le lisent peuvent se rendre compte de l'intérêt qu'il représente pour resserrer nos liens. Ce que nous souhaitons c'est que vous puissiez nous envoyer ou nous communiquer tout ce qui est susceptible d'intéresser l'ensemble de nos camarades. Ne vous préoccupez pas de la littérature, seul le sujet ou l'idée avec quelques détails nous intéressent.

Le "CHAMELLER" est également une charge financière qui est totalement assurée par l'un d'entre nous. Vous avez pu voir dans le Numéro 19, que cette charge a été estimée à un million cent mille centimes pour l'année 1981. Je peux vous affirmer que ce chiffre est bien en dessous de la valeur réelle. Nous demandons donc aux Anciens du I/R.M.T. de ne pas oublier de nous adresser annuellement leur participation, qui afin de ne gêner personne a été fixée à un minimum de 20 francs. Avec bien entendu la possibilité de donner plus pour ceux qui le peuvent.

Toutes nos actions sont définies dans notre journal, je ne m'étendrai donc pas sur nos activités, je répondrai simplement aux questions que vous souhaiteriez me poser.

Mais avant cela, je voudrais vous dire que lorsque l'occasion m'en est donnée, comme aujourd'hui, je mets en avant deux mots qui doivent avoir pour les Anciens de la 2ème D.B. une importance capitale : MAINTENIR et CONSTRUIRE.

Maintenir c'est conserver cet héritage dont nous sommes les heureux bénéficiaires.

Oui je dis bien heureux bénéficiaires, car nous devons constater notre chance.

Chance d'avoir eu un Chef tel que le Général LECLERC,.... chance d'avoir pu le rejoindre avec des fortunes diverses, chance d'avoir pu être admis,.... d'avoir pu nous amalgamer, et nous adapter à cet esprit.

Il nous faut donc maintenir cet héritage en nous retrouvant souvent comme nous le faisons aujourd'hui comme nous le ferons demain et partout où il est nécessaire d'apporter

la présence de LECLERC, en resserrant encore nos liens si solides.

Maintenir, maintenir à tous prix, mais aussi construire....

Construire c'est propager, associer les populations à nos manifestations, afin que l'esprit dont nous sommes fiers ne meurt pas avec nous, que le souvenir de nos actions reste pour les jeunes en particulier le chemin de la moralité du civisme et de la liberté.

Ce matin je vous disais que la tâche était lourde mais notre devoir est de ne pas abandonner.

A Cannes, nous avons voulu que ce rassemblement soit le plus large possible, nous avons construit avec tout notre coeur, toute notre foi, alors ensemble soyons rassurés et heureux car si l'effort fut grand il a été très largement dépassé par l'esprit.

Vivent les AMICALES 2ème D.B. de MARSEILLE
de CANNES
de NICE
de VENCE
et
du VAR

Vive l'AMICALE du I/R.M.T.

Vive l'ESPRIT D.B.

Après une chaleureuse ovation de l'ensemble de l'assistance notre Président procédait à une remise de Médailles du REGIMENT DE MARCHE DU TCHAD, avec bien entendu quelques mots aimables pour chacun.

- Général DIO
- Marius BUSUTTIL
- André LEFEBVRE
- Louis RODRIGUES
- Louis GUYONVAREC'H
- Une médaille était également remise à André LEFEBVRE à l'intention de notre Camarade LAZAREFF.

A NICE, L'ASSOCIATION "CRI DU SILENCE" RECOIT UN CHEQUE DE 20 000 F.

DE LA FONDATION "GENERAL LECLERC"

en présence de nos Camarades Roger SACERDOTE
et Louis RODRIGUES

L'association culturelle et artistique de malentendants « Le cri du silence » vient de recevoir un chèque de vingt mille francs qui lui a été remis par la fondation du général Leclerc de Hautecloque, maréchal de France.

Ce prix lui a été remis hier, au cours d'une réception à la villa Masséna, en présence de M. Jacques Médecin.

« Le Cri du silence » a été fondé par deux jeunes Niçois, Françoise Durand et son frère Denis, nés de parents sourds-muets profonds. L'originalité de cette association est de briser la solitude des malentendants en leur permettant d'avoir une expression artistique de spectacle. Le public niçois a d'ailleurs pu récemment apprécier le talent des sourds-muets dans des représentations de théâtre et de mime. « Nous avons montré que dans certains domaines, les sourds peuvent faire autant, sinon mieux, que les entendants », déclare M. Denis Durand.

Dans son allocution, ce dernier a rappelé que l'expérience réalisée par « Le Cri du silence », expérience unique en France, découle des idées de son oncle Paul, artiste peintre, qui, tout au long de sa vie, s'est battu pour adapter les sourds à la société. Il devait d'autre part remercier la mairie de Nice qui offre au local et une aide précieuse à l'association.

Le chèque lui a été remis par Mme Solange Rodrigues, déléguée de la ville de Nice auprès des associations de handicapés. « Le Cri du silence » a également reçu une somme de 2.500 F qui lui a été offerte par Christian Marty, le jeune pilote de ligne qui a traversé l'Atlantique sur une planche à voile. Christian Marty est un des lauréats de la fondation du général Leclerc. Celle-ci a pour but de récompenser les valeurs morales, surtout celles liées au courage, à la persévérance et à la solidarité.

Par ailleurs, Mme Carbonel, née Auda, onzième enfant d'une famille niçoise, a reçu des mains de M. Médecin, la médaille de la ville de Nice, qui récompense son action et son dévouement à la cause des malentendants.

Au cours de la réception, diverses allocutions ont été prononcées par MM. Médecin, député-maire de Nice ; Roger Sacerdote, administrateur de la fondation Maréchal-Leclerc ; M. Rodrigues, président de l'association de la 2^e D.B. division Leclerc ; Mme Rodrigues ; M. Durand, président du « Cri du silence ».

On notait la présence de MM. Calza, conseiller général ; Argillier, adjoint au maire de Nice, etc.

LE LIVRE de POCHE "Général LECLERC"

A la suite de l'action menée par l'ASSOCIATION des ANCIENS de la 2ème D.B. et par la FONDATION Général LECLERC, le livre écrit par le Général VEZINET sous le titre "Général LECLERC", va faire l'objet d'une nouvelle édition qui paraîtra en "LIVRE de POCHE".

Il sera lancé par les Editions "J'AI LU", avec un tirage fixé à 30.000 exemplaires dans le circuit habituel de l'éditeur, et un tirage complémentaire de 10.000 exemplaires, dont la vente doit être assurée par les ANCIENS de la 2ème D.B.

Cette vente complémentaire, s'inscrit dans le but qui est le nôtre et qui consiste à diffuser autour de nous et en particulier chez les générations nouvelles, l'esprit, la moralité et le civisme qui étaient propres au Général LECLERC et dont nous avons été les heureux bénéficiaires.

Le prix de vente de ce livre est fixé à 16 francs et la sortie est prévue pour la fin Octobre 1982.

Chacun des Anciens de la 2ème D.B. doit donc se sentir concerné et doit apporter sa contribution pour assurer la vente de ces 10.000 livres.

Un appel particulier est lancé auprès de tous les membres de l'Amicale du I/R.M.T. pour aider à la diffusion. Nous sommes environ 600 inscrits, si seulement 200 d'entre nous acceptaient de diffuser un minimum de 10 livres, le résultat serait merveilleux. Et pourtant, la vente de 10 livres ne représente que la somme de 160 francs.

En raison des difficultés et des frais d'envoi, toute demande ne doit pas être inférieure à 10 exemplaires. Ce nombre doit être facile à écouler dans votre entourage.

N'expédiez pas pour l'instant l'argent correspondant, mais répondez d'urgence à notre appel en remplissant le questionnaire inclus ci dessous, qui nous permettra de déterminer les besoins et les possibilités de l'Amicale.

Le moment venu, Nous vous expédions après vous en avoir informé, le nombre d'exemplaires pour lequel vous aurez souscrit, et nous vous demanderons alors de nous adresser la somme correspondante.

Merci à tous et nous attendons votre participation.

A détacher et à envoyer avant le 31 Juillet à : Guy MERLE 14, rue de l'Yser
95460 EZANVILLE

Nom..... Prénom.....

Adresse complète

Téléphone

m'engage à vendre dans mon entourage exemplaires (I) du LIVRE de POCHE "Général LECLERC" écrit par le Général VEZINET, dont le prix de vente est fixé à 16 francs.

..... le 1982

(I) Par 10 ou par multiple de 10

Signature

ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE PARIS

Le Samedi 22 Aout 1982, comme chaque année une tournée dans le but de fleurir les Plaques et les Tombes de nos Camarades est organisée dans le cadre de la 2ème D.B. Nous remercions tous les Anciens du I/R.M.T. qui voudront bien s'associer à ces manifestations du souvenir.

PROGRAMME

Tenue : Calots et décorations.

1^{re} Equipe - Paris. — Responsable : Dufossé. Départ de la D.B. à 8 heures.

8 h 30 : Neuilly. — Entrée du bois de Boulogne, angle avenue de Madrid et boulevard Maurice-Barrès. Plaque sur le pavillon de la porte de Neuilly. — Lieutenant de vaisseau : Vassal; quartier maître : Le Bourdiac; matelots : Martin et Orsatelli.

8 h 50 : Paris. — Station de métro Duplex. Sur le pilier gauche de la station, face au n° 63 du boulevard de Grenelle : plaque Berth Raymond (Q.G. 97), adjudant Paquin (12^e Cuir.).

9 h 05 : 51, boulevard Latour-Maubourg : plaque caporal La-salle Pierre.

9 h 15 : Ministère des Affaires étrangères, à l'entrée de la rue de Constantinople : plaque Char Quimper.

9 h 25 : Quai d'Orsay, face à l'Assemblée nationale, près la Seine : plaque Varin de la Brunelière (I R.M.T.); plaque Burlot F (agent de police).

9 h 35 : Place de la Concorde, angle rue de Rivoli, sur le mur des Tuileries : sergent Bizien Marcel (501^e R.C.C.); Laigle (501^e R.C.C.); Maestracci Raymond (III R.M.T.); Lopez (III R.M.T.).

9 h 50 : Ministère de la Guerre, angle boulevard Saint-Germain-rue de l'Université : plaque sergent-chef Vandal Joan (I R.M.T.); Belloc Michel (I R.M.T.).

10 heures : Rue de Seine, n° 60, sur mur hôtel de la Louisiane : plaque Francesco Jacques (R.M.T.).

10 h 10 à 10 h 30 : Boulevard Saint-Michel-Jardin Luxembourg : plaque Arnoud (12^e Cuir.), intérieur du jardin, derrière la porte d'entrée boulevard Saint-Michel; plaque Bounin Pierre (1^{er} R.M.S.M.), 62, boulevard Saint-Michel; plaque Revers Jean (Q.G. 97), 66, boulevard Saint-Michel; plaque Lozet André (501^e R.C.C.), 73, boulevard Saint-Michel.

10 h 40 : Préfecture de police, quai du Marché-Neuf : plaque lieutenant Mantoux Etienne.

10 h 55 : Rue du Temple, n° 168, magasin de chaussures André, face au métro Temple : plaque adjudant Caron André (R.M.T.).

11 h 10 : Saint-Mandé. — Place du Général-Leclerc, face au métro Saint-Mandé-Tourelles : mémorial lieutenant Karnoski Alexandre (22^e F.T.A.); Gilardi (1^{er} R.M.S.M.).

11 h 30 : Pantin. — Carré militaire, cimetière parisien de Pantin : 24^e division : 17 tombes. Silt Pity Michel dit Pitsch (12^e Cuir.); sergent Maestracci Raymond (III R.M.T.); Bounin Pierre (1^{er} R.M.S.M.); brigadier-chef Delsalle Henry (1^{er} R.M.S.M.); Berth Raymond (Q.G. 97); brigadier de Ville Pierre (1^{er} R.M.S.M.); Etori Xavier (I R.M.T.); brigadier-chef Berti dit Dupont Alcide (B.M. 13); Varin de la Brunelière Michel (II R.M.T.); Jauze alias José Raymond (I R.M.T.); sergent Federoff Sevelad (I R.M.T.); Pinson Armand (I R.M.T.); Kaim Egon (I R.M.T.); Ortiz Barrionuevo (III R.M.T.); Le Doare Vannik-Aline (ambulancière 13^e Génie); adjudant Février René (Armée de l'Air); Morache Georges (3^e R.A.C.). — 18^e division : 2 tombes : Ben Baghdad Miloud Ould Beldgilali (22^e F.T.A.); Karoubi Nomar (G.E.R. 15).

12 h 15 : Paris-18^e. — 36, rue de la Chapelle : plaque sur façade 1^{er} étage, Barraud André (1^{er} R.M.S.M.).

BANLIEUE SUD — M. COTTET

Matin : Départ de la Maison de la 2^e D.B. à 8 heures.

8 h 45 : 3 tombes - Cimetière d'Issy-les-Moulineaux : Casta Paul (II R.M.T.); Salis Jean (II R.M.T.); Mohamed Ben Abdeslem (II R.M.T.).

9 h 30 : 2 tombes - Cimetière d'Antony : brigadier Driss Ben Mohamed (1^{er} R.M.S.M.); Hovanessian Hoannes.

10 heures : Monument du Général Leclerc à Antony.

10 h 30 : 1 plaque - Prison de Fresnes : Monument aux Morts Général Leclerc, face à la prison.

11 heures : 6 tombes - Cimetière de Fresnes : Landrieux Georges (501^e R.C.C.); Doux Gaston (III R.M.T.); Meunier Fernand (III R.M.T.); Molina José (III R.M.T.); Amar Fassi (501^e R.C.C.); Mamo François (III R.M.T.).

11 h 30 : 6 tombes - Cimetière de Thiais, carré militaire, 17^e division : Bella Gamba Albert (13^e Génie); Pachayan Mario (II R.M.T.); Wagner Pierre (II R.M.T.); Fauny Georges; Lenack Roger; Portal André (13^e Génie).

12 h 15 : 1 plaque - Chevilly-Larue, près de la Poste, au carrefour rue Deribourg et rue du Président-Roosevelt ; adjudant Deribourg Augustin (Q.G. 97).

12 h 45 : 1 plaque - Parc Montsouris, à l'intérieur du parc, derrière le pavillon du Lac.
Responsable DUBUC.

8 h 45 : 10, avenue du Général-Leclerc, à Sèvres, route du Petit-Clamart : 1 plaque : Costa Paul, Saout François, Salis Jean, Soullé Bernard (II R.M.T.); Mohamed ben Absellen (II R.M.T.); Methuin André (R.B.F.M.).

9 h 15 : Monument de Jouy-en-Josas et Toussus-le-Noble (devant la mairie, carrefour n° 808) : M. d. L. Castaner Georges, chasseur Foulain Jacques (12^e R.C.A.).

APRES-MIDI

15 heures : Saint-Ouen. — Plaque sur maison à côté poste Shell : sous-lieutenant Gaudrot Roger (R.M.T.).

15 h 30 : Pierrefitte. — Barrage à la sortie de Pierrefitte, petit monument en bordure de la route : Sitbon (C.A. II R.M.T.).

16 heures : Dugny, près de la voie ferrée, passage à niveau : stèle Gustala.

16 h 25 : Bourget. — Cimetière, carré militaire, 6 tombes : Attas Joseph (1^{er} R.M.S.M.); Ibanez Pascal (I R.M.T.); Brun Roger (I R.M.T.); Mairesse-Lebrun Yves (1^{er} R.M.S.M.); Hazan Jack (I R.M.T.); Maloiseau Gustave (I R.M.T.).

16 h 45 : Mairie du Bourget : 1 plaque dans le jardin : Calba Léon (I R.M.T.); commandant Corlu Jean-Marie (I R.M.T.); Labarre Pierre (1^{er} R.M.S.M.); Leonis Roger (I R.M.T.); Male Marcel (12^e Cuir.); Sarfati Maurice (I R.M.T.); lieutenant Van den Cruisse de Waziers Humbert (I R.M.T.); Weil Michel (1^{er} R.M.S.M.); Attas Joseph (1^{er} R.M.S.M.); Brun Roger (I R.M.T.); Hazan Jack (I R.M.T.); Ibanez Pascal (I R.M.T.); Mairesse-Lebrun (1^{er} R.M.S.M.); Maloiseau Gustave (I R.M.T.).

N. B. — Le Monument Leclerc, les tombes de Longjumeau et Gif-sur-Yvette sont pris en charge par l'Amicale de l'Essonne et seront fleuris le dimanche avec les municipalités.

JOURNAL DE MARCHÉ DU I/R.M.T. (suite)

de mortiers de la C.A. - un Groupe franc de F.T.A. (30 hommes)

Un ordre d'opérations prévoit l'attaque de DIEBOLSHEIM et de ZELSHEIM dans la nuit du 15 au 16 et dans la journée du 16. Cette action sera appuyée par la Compagnie MARCO du Sous-Groupement DIDELOT. Dans la soirée cette opération est décommandée. Un nouvel ordre modifie ainsi qu'il suit la composition du Sous-Groupement à dater du 16.

16 Décembre 1944.-

Le Sous-Groupement FOSSE relève dans FRIESENHEIM le Sous-Groupement DIDELOT.

La Compagnie PERCEVAL est rattachée au Sous-Groupement FOSSE. Le Sous-Groupement DIDELOT prend la place du Sous-Groupement FOSSE dans BOOFZHEIM et RHINAU. Les Compagnies JOUBERT (3) et MARCO (4) font partie du Sous-Groupement DIDELOT. Le Sous-Groupement QUILICHINI continue d'assurer les défenses d'OENHEIM et DAUBENSAND. Les Compagnies LEROY et LAVERGNE restent au Sous-Groupement QUILICHINI.

A compter du 16 Décembre 1944 la composition du Sous-Groupement QUILICHINI est la suivante :

- I Compagnie du R.M.T. (LEROY)
- C.A. du I/R.M.T. (LAVERGNE)
- 4ème Escadron du 12ème Cuir (GAUDET)
- I Section de Génie (DE LA BROUSSE)
- I/2 Peloton de garde du Général
- I Peloton de T.D. (JOSSE)
- I Peloton de chars légers (CRUZ)
- Organe de Commandement du 3ème R.B.F.M.
- Peloton de Reconnaissance du I/R.M.T.

Dans la nuit du 15 au 16 Décembre 1944 le poste de DAUBENSAND est attaqué par 3 détachements légers ennemis. L'Adjudant PIARD et un soldat sont tués. Tirs de mortiers sur DAUBENSAND et les lisières Est d'OENHEIM pendant la nuit du 15 au 16.

17 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles à DAUBENSAND. Tirs d'artillerie ennemie sur FRIESENHEIM et RHINAU. Bombardement par l'aviation amie des villages de MOMMENHEIM et WITTENHEIM sur la rive droite du RHIN. Une bombe tombe à la sortie de DAUBENSAND.

18 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles à DAUBENSAND - faible activité d'artillerie ennemie sur FRIESENHEIM. La 3ème Compagnie stationne à RHINAU envoie des patrouilles au bord du RHIN. R.A.S.

19 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles dans tous les secteurs. Grande activité d'artillerie sur FRIESENHEIM au cours de la journée. Faible activité d'artillerie à partir de 17 heures.

20 Décembre 1944.-

Le dispositif du G.T.D. est remanié. La 1ère et la 3ème Compagnies sont mises à la disposition du Sous-Groupement QUILICHINI.

Emplacement : 1ère Compagnie : OENHEIM, moins une section détachée à DAUBENSAND.
3ème Compagnie : BOOFZHEIM, moins une section détachée à RHINAU.

La C.A. du I/R.M.T. est répartie entre OENHEIM (Section Obusiers), RHINAU (Section Mortiers) et BOOFZHEIM (Section Mitrailleuses)

La 2ème Compagnie mise à la disposition du Sous-Groupement VEZINET stationne à FRIESENHEIM.

La 4ème Compagnie rattachée au Sous-Groupement DIDELOT s'installe à GERSTHEIM.

La composition du Sous-Groupement QUILICHINI est la suivante :

- Compagnie JOUBERT (3) - Compagnie LEROY (1) - C.A. (LAVERGNE) - Escadron GAUDET 12ème Cuir - 4ème Escadron - Escadron de soutien (12ème Cuir) - I Section de Génie (GUILLARD) - 3/R.B.F.M. (2 Pelotons).

Le Sous-Groupement a pour mission d'assurer la défense de BOOFZHEIM - OENHEIM - DAUBENSAND - RHINAU en flanc gardant le G.T.D. le long du RHIN.

21 Décembre 1944.-

Le Commandant QUILICHINI prend le Commandement du Sous-Groupement FOSSE. Il installe son P.C. à FRIESENHEIM. Activité de patrouilles à DAUBENSAND.

A OENHEIM : tir d'artillerie sur la sortie Ouest du village - 20 coups entre 13 heures et 13 heures 15.
A RHINAU : violent tir de mortiers de gros calibre - la moitié du village est détruite - de nombreux blessés parmi la population civile -

22 Décembre 1944.-

Tir de mortiers de gros calibre sur RHINAU. Activité de patrouilles à DAUBENSAND. A 15 heures le Colonel Commandant le G.T.D. prescrit un remaniement du dispositif.

22 Décembre 1944.-

La 1ère Compagnie du R.M.T. est mise à la disposition du Sous-Groupement FOSSE à FRIESENHEIM - la 4ème Compagnie reste à la disposition du Sous-Groupement DIDELOT.

Le Sous-Groupement QUILICHINI reçoit la composition suivante :

- 3ème Compagnie du I/R.M.T. (JOUBERT)
- C.A. du I/R.M.T. (LAVERGNE)
- 4ème Escadron de chars moyens (GAUDET)
- Peloton de T.D. (JOSSE)
- Section de Génie (GAILLARD)

Il a pour mission de tenir OENHEIM - RHINAU et DAUBENSAND et d'exercer une activité de patrouilles en direction du RHIN. A 16 heures la 1ère Compagnie diminuée d'une section (DJAMBEKOFF) fait mouvement sur FRIESENHEIM - une section de la 3ème Compagnie (NABARRA) fait mouvement de BOOFZHEIM sur DAUBENSAND où elle doit relever la section DJAMBEKOFF. A 18 heures la section DJAMBEKOFF s'installe dans OENHEIM. Violents tirs de mortiers sur RHINAU - La population civile de RHINAU est évacuée.

23 Décembre 1944.-

Mouvement de la 3ème Compagnie, du Peloton T.D. JOSSE et d'un Peloton du 4ème Escadron du 12ème Cuir de BOOFZHEIM sur FRIESENHEIM.

Mouvement de la S.N. de la C.A. de BOOFZHEIM sur RHINAU. Mouvement de la section DJAMBEKOFF d'OENHEIM sur FRIESENHEIM.

Tous ces mouvements sont terminés à 10 heures. Faible activité d'artillerie sur FRIESENHEIM et RHINAU. Quelques obus sur OENHEIM à 23 heures. Activité de patrouilles dans tout le secteur.

24 Décembre 1944.-

Le Colonel Commandant la G.T.D. prévoit un nouveau remaniement du dispositif.

- le Point d'Appui de DAUBENSAND sera désormais tenu par une Compagnie de F.F.I. du Bataillon MULHOUSE,

- le I/2 Peloton de garde du Général et le Groupe Franc du 22ème F.T.A. sont mis à la disposition du Sous-Groupement QUILICHINI où ils iront renforcer le P.A. de RHINAU.

- la section de Génie (GAILLARD) est remise à la disposition de la 3ème Compagnie de Génie.

JOURNAL DE MARCHÉ DU I/R.M.T. (suite des Nos 16-17-19)

3 Décembre 1944.-

Le détachement NOEL rejoint le S/s Groupement QUILICHINI dans OEBENHEIM, l'activité de patrouilles reprend. De BOOFZHEIM, la 4ème Compagnie lance une patrouille sur RHINAU, (Sous-Lieutenant PFLIMLIN) trois de nos hommes sont tués: les soldats JOULIN, GOURMELIN et CUISINIER. Le Sous-Lieutenant PFLIMLIN est légèrement blessé.

4 Décembre 1944.-

Sans changement pour les diverses Unités du I/R.M.T. Toutefois la Compagnie MARCO relève dans FRIESENHEIM les Compagnies JOUBERT et PERCEVAL qui se reportent avec le Sous-Groupement ROUVILLOIS sur BOOFZHEIM.

5 Décembre 1944.-

Le détachement KREBS quitte OEBENHEIM à 8heures pour aller occuper RHINAU libre d'ennemis. Le Lieutenant HELIOT tient avec 2 groupes d'Infanterie un bouchon au carrefour N.E. de GRESTHEIM. Reste du Sous-Groupement à OEBENHEIM avec la mission de surveiller la portion de terrain comprise entre le Rhin et le canal du Rhône au Rhin depuis GRESTHEIM au Nord jusqu'à RHINAU au Sud.

- 2ème et 3ème Compagnies à BOOFZHEIM
- 4ème Compagnie à FRIESENHEIM.

6 Décembre 1944.-

Sans changement.

7 Décembre 1944.-

Les opérations en direction du Sud doivent reprendre sous peu, probablement le 9 au matin. Des mouvements préparatoires seront exécutés dans la journée du 8.

8 Décembre 1944.-

Le Commandant FOSSE prend à titre provisoire le Commandement du Sous-Groupement ROUVILLOIS en remplacement du Colonel ROUVILLOIS légèrement blessé et évacué. Il fait relever en fin de matinée le détachement KREBS dans RHINAU. Ce dernier attendra à BOOFZHEIM le passage du Sous-Groupement QUILICHINI pour s'y intégrer. Le détachement HELIOT rejoint le détachement LAVERGNE dans OEBENHEIM.

A la veille des nouvelles opérations, la nomination du I/R.M.T. est la suivante : P.C., Section de Reconnaissance, 1ère Compagnie (LEROY) moins la Section GAYET, Obusiers de la C.A. dans OEBENHEIM - Section GAYET de la 1ère Compagnie, section de mitrailleuses et de mortiers de la C.A. dans BOOFZHEIM avec le détachement KREBS - 2ème Compagnie (PERCEVAL) et 3ème Compagnie (JOUBERT) dans BOOFZHEIM - 4ème Compagnie dans FRIESENHEIM.

9 Décembre 1944.-

De nombreuses mutations d'Officiers se sont produites depuis le départ de BACCARAT le 19 Novembre. L'encadrement du I/R.M.T. est ainsi constitué à la veille des dernières opérations d'Alsace :

ETAT MAJOR :

Chef de Bataillon	QUILICHINI Robert	Cdt. le I/RMT
Chef de Bataillon	FOSSE Edouard	Adjoint
Capitaine	D'ALLONES Jean	Adjoint
Capitaine	GRALL Edmond	Adjoint
Sous-Lieutenant	RIVALAIN René	Transmissions
C.H.R.		
Lieutenant	DELGROIX Alexandre	Cdt. de Compagnie
Lieutenant	BUYS Maurice	Sect. Reconnaiss.
Aspirant	MORVAN André	Adjoint
Sous-Lieutenant	CAUMONT Robert	Off. Détails
Lieutenant	POYET Robert	Service Auto
Aspirant	DELMASURE Paul	Off. Armement
R.H.	BLONDEAU Léon	Aumônier
Médecin Auxiliaire	GAUTIER Roger	Méd. Auxiliaire

1ère Compagnie :

Capitaine	LEROY Roger	Cdt. de Compagnie
Sous-Lieutenant	COUTEAU Jacques	Adjoint
Lieutenant	DJAMBEKOFF Rouslan	Chef 1ère Section
Aspirant	GAYET Hervé	Chef 2ème Section
Lieutenant	HELIOT Michel	Chef 3ème Section
Aspirant	DEYIS Raoul	Adjoint

2ème Compagnie :

Capitaine	PERCEVAL Joseph	Cdt. de Compagnie
Lieutenant	ZOZLOWSKI Yvan	Adjoint
Lieutenant	MARSON Paul	Chef 1ère Section
Aspirant	BRIAUIR Charles	Chef 2ème Section
Lieutenant	LEHOT Louis	Chef 3ème Section
Aspirant	BOILEY Pierre	Adjoint

3ème Compagnie :

Capitaine	JOUBERT Georges	Cdt. de Compagnie
Lieutenant	DANREE Jacques	Adjoint
Lieutenant	LEVIANDIER Roger	Chef 1ère Section
Aspirant	KLEIN	Adjoint
Sous-Lieutenant	NABARRA Auguste	Chef 2ème Section
Lieutenant	LUCCHESI Jean	Chef 3ème Section

4ème Compagnie :

Lieutenant	MARCO Joseph	Cdt. de Compagnie
Sous-Lieutenant	MAILLARD Pierre	Chef 1ère Section
Sous-Lieutenant	BETHMONT Roger	Chef 2ème Section
Aspirant	BELL Jacques	Adjoint
Sous-Lieutenant	PFLIMLIN Raoul	Chef 3ème Section

C.A.I.

Capitaine	LAVERGNE André	Cdt. de Compagnie
Adjudant Chef	KERHERVE	Sect. de Mitrailles
Sous-Lieutenant	BOURRAT Augustin	Sect. de Mortiers
Lieutenant	PY Raymond	Sect. Obusiers

Un détachement aux ordres du Lieutenant DJAMBEKOFF occupe DAUBENSAND.

10 Décembre 1944.-

Sans changement. Les opérations prévues sont retardées et les Unités du I/R.M.T. restent sur leurs positions, savoir :

OEBENHEIM : P.C. - Section de Reconnaissance - 1ère Compagnie (Moins Section DJAMBEKOFF) - C.A. (Moins mortiers et mitrailleuses)

DAUBENSAND: Section DJAMBEKOFF de la 1ère Compagnie.

RHINAU : Section GAYET de la 1ère Compagnie - Section de mortiers et de mitrailleuses de la C.A.

BOOFZHEIM : 3ème et 3ème Compagnies (rattachées au Sous-Groupement FOSSE.

FRIESENHEIM: 4ème Compagnie rattachée au Sous-Groupement DIDELOT.

11 Décembre 1944.-

Situation inchangée. Les tirs de l'artillerie ennemie sont incessants sur les villages occupés par nos divers éléments.

12 Décembre 1944.-

La Section GAYET quitte RHINAU au jour pour rejoindre le Sous-Groupement QUILICHINI à OEBENHEIM. Un ordre d'opérations parvient dans la soirée. Il n'intéresse pas directement le I/R.M.T.

13 Décembre 1944.- 14 Décembre 1944.-

Sans changement. La prise de WITTERNHEIM par le G.T.V. le 13. L'attaque infructueuse sur BINDERNHEIM le 14 n'ont pas d'incidence directe sur le Bataillon.

15 Décembre 1944.-

Le Capitaine JOUBERT prend le commandement du P.A. de RHINAU, il dispose à cet effet de : I Peloton de chars moyens - I Peloton de chars légers - deux T.D. - une Section d'Infanterie (LEVIANDIER) - la Section de mitrailleuses de la C.A. - I Groupe de Génie - la Section

JOURNAL DE MARCHE DU I/R.M.T. (suite)

- la section NABARRA rejoint la position centrale de la 3ème Compagnie à OBENHEIM.

Activités de patrouilles dans tous les secteurs.

25 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles. 22 heures : tir de 15 coups de 155 sur les lisières S.O. du village d'OBENHEIM.

26 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles dans tous les secteurs - faible activité d'artillerie ennemie sur FRIESENHEIM - RHINAU et OBENHEIM.

27 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles - Remaniement du dispositif. Le P.C. du Sous-Groupement QUILICHINI s'installe à BOOFZHEIM. Seuls des détachements légers ayant mission d'alerte, restent en place à RHINAU - FRIESENHEIM. 13 heures : Grosse activité d'artillerie sur BOOFZHEIM.

28 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles - tirs de harcèlement ennemie sur FRIESENHEIM et BOOFZHEIM.

29 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles - tirs de harcèlement sur FRIESENHEIM au cours de la nuit du 28 au 29.

30 Décembre 1944.-

Activité de patrouilles - tirs de harcèlement sur FRIESENHEIM et BOOFZHEIM. Le Sous-Lieutenant DE CAUSANS saute sur une mine A.P.

31 Décembre 1944.-

Stationnement des Unités dans les mêmes secteurs. Tirs de harcèlement ennemie à FRIESENHEIM - BOOFZHEIM - RHINAU - OBENHEIM.

1er Janvier 1945.-

Les Unités des divers Sous-Groupements sont relevées par des éléments de la 1ère D.M.I.

2 Janvier 1945.-

Le Sous-Groupement QUILICHINI dont la composition est la suivante:

- . 3ème Compagnie du I/R.M.T.
- . CA. du I/R.M.T.
- . 4ème Escadron du 12ème CUIRS (Gaudet)
- . Peloton de Chars Légers (Cruz)
- . Peloton de T.D. (de Villarem)
- . Section du Génie (de la Brousse)

fait mouvement sur ERSTEIN et PENETRANGE.

A PHALSBOURG, un contre ordre arrive, prescrivant au Sous-Groupement d'aller occuper DETTVILLER, DURSTEL, ADAMSWELLER, RIXINGEN.

La 4ème et la 1ère Compagnie sont affectées au Sous-Groupement DIDELOT qui occupe la Région de PETERSBACH et TIPPENBACH.

La 2ème Compagnie passe au Sous-Groupement JOSSE. Ce sous-Groupement resoudé stationne dans la zone VERSHEIM et VILSBERG.

3 Janvier 1945.-

Le Sous-Groupement QUILICHINI se porte sur RAHLING, où il relève le Sous-Groupement MASSU. Le Sous-Groupement QUILICHINI passe aux ordres du G.T.L. Il est relevé dans

sa précédente zone de stationnement par le Sous-Groupement DIDELOT, lui même relevé par le Sous-Groupement JOSSE, dont le Chef de Bataillon FOSSE prend le Commandement.

Un bouchon de la force d'une section de la 3ème Compagnie, de la CA.I et d'un Peloton de Chars moyens s'installe à BASSEN en couverture face à l'est, le détachement est aux ordres du Capitaine LAVERGNE.

4-5-6 et 7 Janvier 1945.-

Ordres et contre ordres se succèdent sans aucun résultat.

Il s'avère que la présence du Sous-Groupement à RAHLING est parfaitement inutile, vu la quantité de troupes Américaines évoluant dans le secteur.

8 et 9 Janvier 1945.-

Ordres et Contre ordres continuent à se succéder à une cadence accélérée. Le Sous-Groupement prévoit:

- 1) Une installation défensive au Nord de RAHLING.
- 2) Une installation défensive au Nord de SCHMITTWILLER.

10 Janvier 1945.-

Le Sous-Groupement fait mouvement sur SCHMITTWILLER, le détachement LAVERGNE restant toutefois en place à BOSSEN.

Le Sous-Groupement QUILICHINI est remplacé à RAHLING par le Sous-Groupement MASSU. Depuis la veille les autres Sous-Groupements se sont reportés vers l'arrière.

La 1ère Compagnie (Sous-Groupement DIDELOT) s'est portée à VERSHEIM où elle établit un bouchon face à l'Est en détachant la Section DJAMBEKOFF pour la défense du PC. à WIUTERSBOURG.

La 4ème Compagnie (Sous-Groupement DIDELOT) occupe METTING. La 2ème Compagnie (Sous-Groupement FOSSE) défend la partie Est de MITTELBRONN.

11 Janvier 1945.-

Le détachement LAVERGNE(CA.I et Section NABARRA) qui tenaient BUTTEN reçoivent l'ordre de rejoindre le Sous-Groupement QUILICHINI qui se trouve ainsi regroupé à SCHMITTVILLER.

12 Janvier 1945.-

Sans changement, les 1ère, 2ème et 4ème Compagnies, en stationnement dans la région de PHALSBOURG, reçoivent l'ordre de reprendre l'instruction en particulier le tir. A cet effet un champ de tir doté d'une installation parfaite est reconnu à PFALZWEILLER.

13 Janvier 1945.-

Alerte aux parachutistes en fin de soirée. Interdiction de sortir des cantonnements. Les exercices et douches prévus pour le lendemain sont suspendus.

14 Janvier 1945.-

Fin d'alerte à 10 heures, reprise des exercices.

15 Janvier 1945.-

Sans Changement. En prévision d'un prochain regroupement des Unités du G.T.D. des cantonnements sont préparés à cet effet dans la région de PHALSBOURG.

VOISINS LE BRETONNEUX

Chaque année la Commune de VOISINS LE BRETONNEUX, (10 km. Sud-Ouest de Versailles) organise une manifestation pour l'anniversaire de sa libération et pour marquer par la même occasion le souvenir et l'attachement que les habitants témoignent aux deux gars du I/R.M.T. qui trouvèrent la mort pour que cette commune retrouve sa liberté :

Sergent-Chef Jean VOURC'H	(L'un et l'autre de
Soldat Danton JOUGLARD	la 2ème Compagnie)

Nous avons pensé qu'il était intéressant de reproduire intégralement, ci-dessous l'article de notre Ami R.AURIBAUT Président de l'Amicale du SECTEUR OUEST, et paru dans le dernier numéro de TRAIN BLEU.

Le 13 juin 1940, dans l'après-midi, les premiers éléments de la Wehrmacht Groupe d'Armée Von Bock atteignaient Pantin et Aubervilliers, une affichette collée hâtivement apparaissait sur les murs de la capitale :

A la Population Parisienne

Le Général Héring appelé au Commandement d'une Armée, remet le Gouvernement Militaire entre les mains du Général Dentz. Paris est déclaré ville ouverte...

Le 14 juin, les régiments de la 18^e armée Von Kùchler, par la rue Royale débouchent place de la Concorde, par les Champs-Élysées, l'Étoile, descendent l'avenue Foch.

Le soir à 23 heures, Paris se met à l'heure allemande, les horloges passent à 24 heures. Le Colonel De Gaulle dans son livre "Vers l'armée de métier" publié en 1934 avait écrit « notre défense nationale est, par essence, celle de Paris » or Paris ne sera pas défendu.

C'était la fin des illusions.

C'était aussi hélas! le début de l'occupation, un mot qui désormais prendra rang dans l'histoire de notre Pays.

Le 21 août 1944, de Fleuré en Normandie, le Général Leclerc décide d'envoyer en direction de Paris un détachement précurseur sous les ordres du Commandant De Guillebon. Dreux, Nogent-le-Roi, arrêt pour la nuit dans le petit village de Vaubrun où De Guillebon apprend sa promotion au grade de Lieutenant-Colonel; le 22, progression vers Arpajon, mais dans la nuit le Général Leclerc demande d'opérer le 23 une reconnaissance en direction de Rambouillet et de Versailles.

Le 23 août, vers 16 heures, sérieux accrochage à Voisins-le-Bretonneux, un Colonel et plusieurs soldats allemands sont tués. Le Sergent-Chef Jean Vourc'h grièvement blessé est évacué sur l'hôpital du Mans, il succombera le 29 août, le soldat Danton Jouglard, d'abord blessé à l'épaule est tué d'une balle en plein front, Vourc'h et Jouglard appartenaient à la 3^e section de la 2^e Compagnie — Perceval — du 1^{er} R.M.T. et luttèrent en soutien d'un peloton du 1^{er} R.M.S.M.

A ce jour, nous considérons que l'engagement de Voisins-le-Bretonneux entre 16 heures et 18 heures 30 était en réalité le prélude des combats que les groupements tactiques de la 2^e DB allaient engager pour la libération de Paris, Paris en état d'insurrection depuis le 19 août.

— Jeudi 13 juin 1940 - veille de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, la deuxième fois en moins d'un siècle.
— Mercredi 23 août 1944 - veille de l'arrivée du détachement du Capitaine Dronne place de l'Hôtel de Ville à 22 heures 22, heure allemande!

L'unique raison de faire un rapprochement entre ces deux dates est la suivante : le 23 août 1944 était la conséquence inéluctable du 13 juin 1940.

La France a vocation à l'éternité.

L'occupation ne pouvait prétendre au même titre.

Aujourd'hui, le sacrifice de Jean Vourc'h, croix de la Libération à titre posthume et de Danton Jouglard, citation à l'ordre de l'Armée a pour nous valeur de symbole.

4 ans 2 mois 10 jours après le 13 juin 1940, Vourc'h et Jouglard étaient à quelques kilomètres de Paris, les armes à la main, n'était-ce pas la preuve que la bataille de Paris venait de commencer, que Paris allait redevenir la capitale de la France, d'une France libre bien entendu, leur mort ne pouvait avoir aucune autre signification.

Maintenant, laissons à notre ami Monsieur Eugène Fleuré, Maire Honoraire de Voisins-le-Bretonneux, le soin de relater cette journée du 23 août. Dans son livre "Petit Voisins devenu grand", nous retenons intégralement pages 123 et 124 le texte ci-après :

— A la libération de Voisins, le 23 août 1944, il n'y avait certainement pas une dizaine d'habitants dans le village. Nous ne saurions non plus passer sous silence le combat de cette journée, un des plus importants avant la libération de la capitale qui devait, le lendemain, recouvrer sa liberté.

Deux soldats de la Division LECLERC : Danton Jouglard et Jean Vourc'h devaient, hélas! payer de leur vie la libération de notre cité. Le nom de ces deux jeunes héros figure au pied du monument aux morts 1914-1918.

Plusieurs militaires allemands, dont un Colonel devaient aussi trouver la mort au cours de ce combat. Un des rares témoins oculaires de la commune a déclaré que Danton Jouglard avait abattu l'officier ennemi avant de tomber sous les balles allemandes.

Dans une lettre qu'il m'adressait le 10 septembre 1948, M. Maurice SCHUMANN actuel ministre des Affaires Étrangères, acteur de ce combat qui se déroula chez nous, m'écrivait :

"Plus les années passent, plus les souvenirs de Voisins-le-Bretonneux se fixent dans mon esprit en traits impérissables!"

Dans une autre lettre, écrite un peu plus tôt, le porte-parole de la France Libre me confiait — et là, nous entrons en plein dans notre histoire :

"Le combat de Voisins est un de ceux dont je garde le souvenir le plus précis et le plus douloureux.

J'ai opéré dans l'après-midi du 23 août sept liaisons avec votre localité et le P.C. de mon groupement tactique. Je ne crois pas avoir vu la mort d'aussi près".

Nous ne connûmes tout d'abord à Voisins que la mort de Danton Jouglard. A la suite d'un article que j'avais publié dans "Caravane" n° 56 décembre 1946, revue des anciens de la Division LECLERC, je reçus une lettre du Commandant PERCEVAL me faisant connaître qu'un autre héros, blessé mortellement à Voisins, le 23 août 1944 était décédé à l'hôpital du Mans le 29 août.

A la fin de sa lettre, le Commandant demandait que "les habitants de Voisins les associent dans un même et pieux souvenir".

Par la grandiose cérémonie du 24 août 1947, Voisins répondait à l'appel du Commandant.

Le samedi 22 août 1981, en étroite et sympathique liaison avec la Municipalité, les Anciens de la 2^e DB SECTEUR OUEST et toutes amicales confondues rendaient l'hommage annuel à leurs deux camarades. Partis de la rue de Miromesnil en autocar, après Sèvres, Jouy-en-Josas, Toussus-le-Noble, Voisins-le-Bretonneux devenait plus qu'une étape.

Pour la première fois, une délégation se rendit dans le Grand Voisins pour fleurir les plaques des rues — Danton Jouglard - Secteur "Les Campagnes"
— Jean Vourc'h - Secteur "Les Chevreuils"

Monsieur Visse, responsable de ce secteur était présent, nous espérons le revoir en 1982 ainsi que Monsieur Dufour, son homologue du secteur "Les Campagnes".

Précisons que ces deux rues sont récentes, elles font partie de la voirie nouvelle du Grand Voisins, à leur sujet, Monsieur Eugène Fleuré, devant le monument aux morts déclarait "Jusqu'en 1980, le nom des rues choisies pour nos libérateurs n'était encore qu'une promesse; aujourd'hui, ce sont deux réalités. Avant d'écrire ces lignes, je me suis rendu dans la portion de notre territoire qui constitue une de ses limites. Danton Jouglard et Jean Vourc'h y montent une ultime garde. J'ai été heureux de voir de nombreux enfants jouer auprès des deux plaques. Il faudra que les grands qui en auront été informés leur apprennent cette histoire qui fait désormais partie de notre patrimoine".

Une autre innovation, après le vin d'honneur offert par la Municipalité, 42 convives étaient réunis dans la Salle de la Maison de Quartier :

Monsieur Eugène Fleuré - Maire Honoraire,
Monsieur Rougeau - Maire-Adjoint,
Monsieur Le Coroller - Conseiller Municipal,
Madame Bella - Secrétaire de Mairie

Nous honoraient de leur présence. La 2^e DB était bien représentée : le Docteur Vourc'h, frère de notre camarade Jean, le Général Fonde et son épouse, Yvette Verge Rochambelle, Présidente départementale, le Docteur Guy Larroquette, Gilbert Aristide venu de Dormans, notre ami Félix Crispin (Commando Kieffer) et Madame, etc.

Monsieur J. Dechenne, Maire-Adjoint, présent lors de la cérémonie au monument, s'était excusé pour le repas, nous lui sommes gré des quelques lignes parues dans l'éditorial "Les Informations Vicinoises". Évoquant l'allocation de Monsieur Fleuré "La dette du sang" que Voisins a contracté vis-à-vis de Danton Jouglard et de Jean Vourc'h, Monsieur Dechenne écrit "Car cela servirait à quoi de nouvelles écoles, une nouvelle Mairie, de nouvelles maisons, de nouvelles routes, de nouveaux travaux, bref, un village qui vit, s'il était sans âme, sans mémoire, sans histoire..."

En résumé, une belle journée avec cependant une ombre au tableau, une ombre empreinte de tristesse, Monsieur René Vandamme, Maire de Voisins-le-Bretonneux, hospitalisé en juillet, en maison de repos spécialisée en août, était absent, un infarctus sévère et sérieux!

Oui, Monsieur Vandamme, soyez fier de l'esprit qui anime votre équipe municipale, il va dans la droite ligne de l'esprit que les Anciens de la 2^e DB maintiennent en vertu de leur fidélité aux Adieux de Fontainebleau du 22 juin 1945 :

« Retrouvez vos camarades, recherchez vos chefs et continuez en répandant dans le Pays le patriotisme qui a fait notre force » Telle était la dernière consigne du Général Leclerc à ses soldats.

Les Anciens de la Division LECLERC SECTEUR OUEST et leurs camarades vous sont reconnaissants, Monsieur Vandamme, de perpétuer malgré les ans les liens qui nous unissent, liens désormais indissolubles.

En ces lignes, pour vous, nos souhaits de meilleure santé ainsi que nos sincères remerciements à partager avec tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de ce 37^e anniversaire de la libération de Voisins-le-Bretonneux.

R. AURIBAUT

Président de l'Amicale SECTEUR OUEST.

Droits et Avantages des Anciens Combattants

LES RESSORTISSANTS DE L'OFFICE NATIONAL

La liste en est donnée par l'article D.432 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Ce sont :

- les Invalides pensionnés de guerre.
- les Anciens Combattants.
- les Combattants volontaires de la Résistance.
- les Veuves pensionnées ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile si elles n'avaient pas opté pour un autre régime de pension.
- les Ascendants de militaires ou de civils morts pour la France.
- les pupilles de la Nation et orphelins de guerre.
- les Anciens Déportés et Internés.
- les Anciens Prisonniers de guerre.
- les Patriotes résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle, incarcérés en camps spéciaux en pays ennemi ou en territoire occupé par l'ennemi.
- les Réfractaires.
- les Patriotes transférés en Allemagne.
- les Victimes civiles de la guerre.
- les Personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.

CARTE DU COMBATTANT

En principe, **peuvent prétendre à la carte, les militaires** qui, pendant une campagne de guerre ou une expédition à laquelle le caractère d'opération de guerre a été reconnu, ont :

- appartenu pendant 90 jours, consécutifs ou non, à une unité reconnue combattante.
- sans condition de durée, été évacués pour blessures reçues ou maladie contractées en service, ou faits prisonniers, alors qu'ils appartenaient à une unité combattante.
- sans distinction d'unité et sans condition de durée de service, reçu une blessure de guerre.

Il est souligné que la **règle de 90 jours de présence requis en unité combattante** peut être atténuée par des bonifications ou majorations appliquées pour engagement volontaire au cours d'opérations de guerre, citation et participation à des combats limitativement désignés.

Ont également droit à la Carte du Combattant :

- les titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné Résistant,
- les titulaires de la Carte du Combattant Volontaire de la Résistance,

sous certaines conditions :

- les personnes qui, bien que n'étant pas titulaires de l'une des cartes susvisées, ont néanmoins pris une part effective à la Résistance.

— les membres de la Marine Marchande de la France Combattante visés par le décret du Comité Français de la Libération Nationale, en date du 1-4-1943,

sous certaines conditions de zones et d'époques :

- les marins du Commerce et de la Pêche (notamment, en application de l'arrêté ministériel du 11 juin 1964).

— Cinq groupes d'opérations entrant dans le champ d'application en vigueur :

- la guerre 1914-1918,
- les théâtres d'opérations extérieurs au T.O.E. (Maroc et Syrie) entre 1918 et 1939,
- la guerre 1939-1945,

- les opérations d'Indochine et de Corée, entre 1945 et 1947,
- les opérations d'A.F.N. décomposées comme suit :
Tunisie : entre le 1-01-1952 et le 2-07-1962,
Maroc : entre le 1-06-1953 et le 2-07-1962,
Algérie : entre le 1-11-1954 et le 2-07-1962.

Des formulaires de demandes sont mis à la disposition des requérants au Siège de l'Association.

Aucune mesure de forclusion n'est intervenue jusqu'à présent pour le dépôt des demandes de Carte du Combattant.

Les Cartes de couleur chamois, ayant plus de 5 ans de date, demeurent valables jusqu'au 1^{er} janvier 1983.

TITRE DE RECONNAISSANCE DE LA NATION

Il est accordé aux anciens militaires de carrière ou non et aux membres des Forces Supplémentaires françaises :

- ayant servi pendant 90 jours au moins :
en Tunisie : entre le 1-01-1952 et le 2-07-1962,
au Maroc : entre le 1-06-1953 et le 2-07-1962,
en Algérie : entre le 1-11-1954 et le 2-07-1962,

ou bien

— qui ont été évacués pour blessure ou maladie contractée alors qu'ils étaient en Service pendant les périodes précitées dans l'un de ces trois pays.

La demande est faite sur un formulaire tenu à la disposition des intéressés au Siège de l'Association.

La Carte du Combattant délivrée au titre des Opérations d'A.F.N. ouvre droit automatiquement à la délivrance du Titre de Reconnaissance de la Nation.

AVANTAGES

Les titulaires de ce titre peuvent :

- constituer une retraite ou une rente mutualiste bénéficiée par l'Etat,
- obtenir l'aide de l'Office National des Anciens Combattants au titre de l'Action sociale de l'Etablissement public.

Il est traité de ces deux avantages aux chapitres suivants du présent fascicule.

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

Il faut justifier de 90 jours de participation à la résistance avant le 6 juin 1944.

Le statut et les droits des Combattants Volontaires de la Résistance ont été établis :

- par la Loi n° 49.418 du 25 mars 1949,
- et le décret d'application n° 50-358 du 21 mars 1950,

codifiés sous les articles :

- L. 262 à L. 271 et R. 254 à R. 281, du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de guerre.

Il est rappelé que le titre de Combattant Volontaire de la Résistance confère le droit à la carte du Combattant.

Le décret n° 52-657 du 6 juin 1952, portant règlement d'administration publique pour la Loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951, fixe les conditions dans lesquelles les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance pouvaient bénéficier de bonifications d'ancienneté et de mesures de dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics.

Actes qualifiés de résistance à l'ennemi (définis par l'article R. 287 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité) :

a) Rédaction, impression, transport, distribution de journaux ou tracts clandestins (préciser la nature, la provenance des tracts ou journaux, le nombre et la cadence des transports ainsi que leur destination).

b) Fabrication de fausses pièces d'identité pour les membres de la Résistance (préciser les moyens employés, le nombre et la destination).

c) Fabrication et transport du matériel radio destiné à des émissions clandestines (préciser la nature et la destination du matériel).

d) Fourniture volontaire et gratuite d'un local pour réunion d'un groupe clandestin (préciser l'emplacement du local, les périodes d'utilisation et la nature du groupe utilisateur).

e) Hébergement gratuit de résistants traqués ou blessés, de militaires ou parachutistes Français ou alliés (préciser la durée d'hébergement, le nombre, la qualité et si possible le nom des personnes hébergées).

f) Passage à titre gratuit, de résistants ou militaires hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants (préciser les lieux et dates des passages, le nombre, la qualité et si possible le nom des personnes « passées »).

g) Destruction ou sabotage de voies de communication ou de matériel (préciser le lieu et la date, la nature du matériel détruit, les résultats obtenus).

h) Actions offensives ou défensives dirigées soit contre les forces de l'ennemi soit contre les autorités ou organisme sous son contrôle ou collaborant avec lui (préciser les dates, les lieux et l'importance des actions).

i) Tentatives pour rejoindre les F.F.L. ou les forces d'Afrique du Nord (préciser la date et le lieu de la tentative ainsi que le résultat obtenu).

j) Participation à des parachutages (préciser les dates et lieux ainsi que la nature et la destination des armes réceptionnées).

k) Fourniture de renseignements (préciser les dates, la nature et la destination des renseignements).

RETRAITE DU COMBATTANT

Elle est attribuée aux titulaires de la carte du Combattant remplissant les conditions suivantes :

— être âgés de 65 ans au moins sans autres conditions,

ou bien :

— être âgés de 60 ans au moins et **bénéficiaire à la fois** d'une pension d'invalidité au titre du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et Victimes de guerre et de l'une des allocations ou pensions suivantes :

a) allocation aux vieux travailleurs salariés ou pension de vieillesse allouée au titre d'un régime de Sécurité Sociale porté au taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (Art. L. 623 du Code de la Sécurité Sociale) ;

b) allocation spéciale de vieillesse dans les conditions prévues à l'article L. 675 du Code de Sécurité Sociale ou pension de vieillesse allouée par un régime de Sécurité Sociale portée au montant de cette allocation spéciale ;

c) aide sociale aux personnes âgées au titre de l'article L. 157 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

— être âgés de 60 ans et titulaires de l'allocation supplémentaire dite du Fonds National de Solidarité.

La demande de Retraite du Combattant doit **être déposée au Service Départemental qui a délivré la carte du Combattant.**

Le Service vise et transmet la requête pour l'établissement du brevet à la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants du lieu du domicile de l'intéressé.

Les Anciens Combattants perçoivent la retraite du Combattant au taux indexé sur l'indice de pension 33.

En 1981 : 1.168,20 F.

Rapport Constant : Conformément au rapport Constant, les pensions servies par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants en faveur de ses ressortissants sont indexées sur les traitements de la fonction publique. Par conséquent, la retraite du Combattant est augmentée proportionnellement et automatiquement quand les traitements augmentent.

Le Retraite du Combattant ne doit pas être confondue avec la retraite mutualiste que peuvent se constituer les Anciens Combattants en versant des cotisations et qui est ensuite bonifiée par l'Etat, ni avec la retraite professionnelle anticipée dont il sera traité par ailleurs.

CARTE DE REFRACTAIRE

Le décret n° 52-1001 du 17 août 1952, portant règlement d'administration publique pour la loi n° 50-1027 du 22 août 1950, précise les conditions dans lesquelles les ressortissants français qui ont, avant le 6 juin 1944, cherché à affaiblir le potentiel de guerre de l'ennemi, peuvent être considérés comme Réfractaires.

Ces textes font l'objet des articles L. 296 à L. 307 et R. 352 à R. 365 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de guerre.

L'attribution de la carte ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 150 F qui doit être réclamée dans les six mois qui suivent la remise du titre attestant la qualité. Passé ce délai, les demandes sont atteintes par la forclusion édictée par l'article 8 de la Loi de Finances n° 55-356 du 3 avril 1955.

Cette indemnité de 150 F n'est pas cumulable avec celle de 110 F à laquelle le même ressortissant pourrait prétendre en sa qualité de « Personne Contrainte au Travail ».

Au cas où il aurait perçu l'indemnité la moins avantageuse, seule la différence de 40 F lui sera versée.

L'article II de la Loi du 22 août 1950 susvisée, spécifie que la période durant laquelle le réfractaire aura dû vivre en hors la loi, est considérée comme service militaire actif et, en application de l'article 14 du décret 52-1001 mentionné ci-dessus, toute attribution de carte donne lieu à une notification (faite à la diligence des Services Départementaux), à l'Autorité Militaire dont relèvent les intéressés, comportant les éléments indispensables à la régularisation de leur situation militaire.

DROITS ET AVANTAGES DES**ANCIENS COMBATTANTS (suite)**

mes de guerre), déterminent les conditions dans lesquelles des ressortissants français ou des territoires de l'Union Française et des étrangers ou apatrides, dont les pays ont conclu un accord de réciprocité avec la France, qui ont été contraints de quitter le territoire national et astreints au travail dans les pays ennemis ou occupés ou annexés par l'ennemi, peuvent se voir reconnaître la qualité de « Personne Contrainte au Travail ».

La reconnaissance de la qualité ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 110 F qui doit être réclamée dans **les six mois** qui suivent la remise du titre reconnaissant ladite qualité. Passé ce délai, la demande est atteinte par la forclusion énoncée dans l'article 8 de la Loi de Finances n° 55-356 du 3 avril 1955.

Il est rappelé que cette indemnité n'est pas cumulable avec celle à laquelle le même candidat pourrait prétendre en sa qualité de Réfractaire.

Le temps passé dans la situation de Personne Contrainte, telle qu'elle est définie par le statut est, en vertu de l'article 7 de la loi n° 51-538 susvisée, pris en considération dans le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement et pour la retraite, au même titre que le service militaire en temps de paix.

RETRAITE PROFESSIONNELLE, ANTICIPÉE

La loi du 21 novembre 1973 permet aux Anciens Combattants et aux Prisonniers de guerre, d'obtenir la retraite professionnelle anticipée du régime général de la Sécurité Sociale ou de certains régimes complémentaires au taux plein, **entre 60 ans et 64 ans**, selon la nature et la durée des services ou de la captivité.

La retraite est attribuée en fonction du nombre de trimestres validés d'assurance avec un maximum de 150 trimestres mais liquidée avant 65 ans au même taux que si le bénéficiaire avait atteint cet âge.

Il est vrai qu'il est possible, au titre de l'assurance vieillesse, d'obtenir la retraite professionnelle dès l'âge de **60 ans, mais au taux de 25 %**, de **30 % dès l'âge de 61 ans**, de **35 % à 62 ans**, de **40 % à 63 ans**, de **45 % à 64 ans**, de **50 % à 65 ans**.

On doit, toutefois, noter que l'Ancien Combattant ou le Prisonnier de guerre, bien qu'ayant droit avant l'âge de 65 ans à une retraite de 50 %, n'obtiendra ce taux que s'il a 150 trimestres validés au moment de sa demande.

C'est pourquoi il est conseillé aux ayants droit de faire établir une fiche décompte de validation des services. Cette pièce peut être demandée à la permanence de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui siège à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur domicile.

La retraite anticipée est accordée aux Anciens Combattants et Prisonniers de guerre au taux normal de 50 % et sous réserve qu'ils justifient des 150 trimestres validés :

- à **64 ans**, si la durée des services de guerre et de captivité est de **six mois au moins** ;
- à **63 ans**, si cette durée est de **dix-huit mois au moins** ;
- à **62 ans**, si cette durée est de **trente mois au moins** ;
- à **61 ans**, si cette durée est de **quarante-deux mois au moins** ;
- à **60 ans**, si cette durée est de **cinquante-quatre mois au moins** ;
- à **60 ans**, aux Prisonniers de guerre évadés qui justifient de 6 mois de captivité ou bien les Prisonniers de guerre rapatriés pour maladie ou blessure, sans condition de durée de service.
- les anciens déportés et internés résistants ou politiques titulaires d'une pension militaire d'in-

validité au taux minimum de 60 % peuvent obtenir s'ils sont âgés de **55 ans**, une pension d'invalidité liquidée sous un régime de Sécurité Sociale.

Autres conditions à remplir :

Les demandeurs doivent être titulaires de la Carte du Combattant ou bien justifier de **six mois** de captivité.

Aucune justification de nationalité n'est exigée des personnes incorporées dans l'Armée Française ou dans une Armée étrangère placée sous commandement français.

Pièces à fournir :

— La Carte du Combattant, pour les Anciens Combattants ;

— Une pièce officielle, établie par l'autorité militaire ou le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, mentionnant l'évasion pour les Prisonniers de guerre évadés ;

— Une pièce officielle, établie par l'autorité militaire ou le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, pour les Prisonniers de guerre rapatriés pour maladie ou blessure ;

— La carte de Déporté ou d'Interné de la Résistance, de Déporté ou d'Interné politique, pour les déportés ou internés ;

— La carte de Patriote Résistant pour les patriotes résistants internés en camps spéciaux ;

— pour les Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'Armée Allemande, un certificat constatant cette qualité, délivré par la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants de Strasbourg ou de Metz, selon le département ;

— le livret militaire ou, à défaut, la fiche de démobilisation ou l'état signalétique et des Services délivré par l'autorité militaire ou bien attestation délivrée par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants.

A noter que certains régimes complémentaires de retraite appliquent l'anticipation.

LA RENTE MUTUALISTE, MAJORÉE PAR L'ETAT

Les Anciens Combattants, les veuves de guerre, les orphelins de guerre, les ascendants de guerre, les titulaires du titre de Reconnaissance de la Nation peuvent obtenir, en adhérant à des organisations mutualistes qui leur demandent des cotisations, une rente majorée par l'Etat.

La participation de l'Etat est de 25 % si l'intéressé souscrit dans un délai de dix ans à la date de l'application des dispositions des lois qui les concernent. Cette participation est réduite de moitié pour les personnes qui souscrivent après ce délai de 10 ans.

Actuellement, ne peuvent souscrire une rente mutualiste avec majoration au taux plein, que les anciens militaires d'A.F.N. ou leurs ayants cause. Pour tous les autres anciens combattants, le délai de 10 ans étant expiré, ils peuvent toujours souscrire mais ne peuvent obtenir qu'une majoration réduite de moitié.

En ce qui concerne les Anciens d'A.F.N., les délais de souscription pour obtenir la majoration au taux plein sont les suivants :

— les titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation qui n'ont pas obtenu la Carte du Combattant au titre des opérations d'A.F.N., doivent adhérer à une organisation mutualiste, avant le **1^{er} janvier 1982** ;

— les titulaires de la Carte du Combattant au titre des opérations d'Afrique du Nord, avant le **1^{er} janvier 1987**.

DROITS ET AVANTAGES DES ANCIENS COMBATTANTS (suite)

Les modalités varient d'une société mutualiste à l'autre, les souscripteurs éventuels ont donc intérêt à leur demander tous renseignements utiles

Nous conseillons la Société Mutualiste de Retraite des Fonctionnaires Anciens Combattants, 101 rue Saint-Lazare, Paris (9^e), qui accorde des avantages complémentaires.

VALIDATION DES SERVICES MILITAIRES ET DES SERVICES DE GUERRE AU TITRE DE LA RETRAITE PROFESSIONNELLE

A) Fonctionnaires

Les Services Militaires et les périodes de mobilisation sont validés, pour le calcul des pensions des fonctionnaires.

En outre, certains services ouvrent droit à des bonifications, dites bénéfiques de campagne, en plus de la prise en compte des services effectifs réels :

— Campagnes doubles, égales au double de la durée des services accomplis en opérations de Guerre dans les Armées Françaises, dans la Marine de l'Etat ou sur les bâtiments de commerce ou même, dans les Armées alliées et, pour les Alsaciens et Mosellans incorporés de force et titulaires de la Carte du Combattant. Ces bonifications sont attribuées au titre des Guerres 1914-1918, 1939-1945, d'Indochine et de Corée, les Déportés de la Résistance bénéficient pour le temps de déportation à la campagne double majorée de six mois et les blessés de guerre conservent ce bénéfice pendant l'année qui suit leur blessure.

— Les campagnes simples sont des bonifications égales à la durée des services, sur pied de guerre en dehors des lieux ouvrant droit aux campagnes doubles ou au temps de captivité ou à la durée des services accomplis pour les opérations d'A.F.N.

B) Régime général de la Sécurité Sociale

Sont validées pour la détermination des droits à pension du Service Général mais sans bonification spéciale :

— Les périodes de présence sous les drapeaux en temps de paix au titre du Service Militaire légal à condition que les intéressés justifient avoir cotisé avant le Service National à l'Assurance Vieillesse.

— Les périodes de mobilisation au cours des guerres 1939-1945, d'Indochine, de Corée et des opérations d'A.F.N., de captivité, les périodes durant lesquelles les requérants ont été engagés volontaires en temps de guerre, combattants volontaires de la Résistance, déportés résistants ou politiques, réfractaires au S.T.O., personnes contraintes au travail en pays ennemi. Les situations étant appréciées selon deux textes différents (l'arrêté du 9 septembre 1946 et la loi du 21 novembre 1973), les intéressés doivent justifier dans certains cas avoir cotisé antérieurement aux périodes précitées, dans d'autres s'ils ont, en premier lieu exercé une activité au titre de laquelle des cotisations ont été versées au Régime Général, quelle que soit la date à laquelle s'est exercée cette activité. Les intéressés devront donc demander à leur Caisse d'Assurance Vieillesse quelles sont les règles auxquelles ils sont assujétis.

C) Autres régimes

Ils sont trop nombreux pour analyser les avantages qu'ils offrent. Les grands régimes de retraite valident généralement les périodes de mobilisation, mais les règles diffèrent d'un régime à l'autre.

Les intéressés devront donc s'informer auprès des organismes qui les administrent.

DROITS DES INVALIDES DE GUERRE OU HORS GUERRE DE VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE, OU DE LEURS AYANTS CAUSE (Veuves, Orphelins, Ascendants)

Des droits particuliers, selon les cas et sous certaines conditions, notamment d'imputabilité au Service Militaire ou à la Guerre, sont réservés à ces catégories notamment en matière de pension d'invalidité ou d'ayant cause, d'appareillage et de soins gratuits.

LE COURRIER DES LECTEURS

J'apprécie l'effort que vous faites pour la diffusion régulière du CHAMELIER et vous en félicite vivement.

André CONSTANTIN
9, rue des Rabouts
77144 MONTEVRAIN

C'est avec émotion que je réponds à ta lettre qui m'a fait grand plaisir de recevoir ce réconfort de la part des copains cela me touche très fort.

Ayant été paralysé des bras pendant onze mois, je viens d'être pris en charge en longue maladie 2ème Catégorie pour les soins

Je remercie tout le Bureau du I/R.M.T. Le moral maintenant est un peu meilleur surtout que les beaux jours arrivent et avec le soleil les douleurs se feront moins sentir.

Encore une fois merci de tout coeur à tous.

Paul CRU
Hameau Larrue
CHEVRU
77320 LA FERTE GAUCHER

MERCI pour l'envoi du CHAMELIER, j'y puise des leçons de courage de dévouement et de civisme.

Le laxisme des temps présents, le j'menfoutisme crasseux me donnent le vertige en comparaison de ce que firent les vaillants de cette époque.

Albert DERMAGNE
Ami du I/R.M.T.
3, Avenue Caroline
92210 ST. CLOUD

Nous sommes depuis quelques mois partagés entre ASNIERES et le LOIRET, une longue maladie de la mère de ma femme en étant la cause. Ceci m'a jusqu'à maintenant empêché de faire cette carte pour t'envoyer ma participation et te remercier de me faire le service du CHAMELIER.

Lucien BETAILLE
1, Place Le Vau
92600 ASNIERES

LE COURRIER DES LECTEURS

<p>Le Général de GUILLEBON adresse à Guy MERLE son bon souvenir, ses encouragements et ses félicitations pour le véritable tour de force qui consiste à rendre passionnante en 1982, la lecture de chacun des Numéros du CHAMELIER.</p> <p>Merci et bonne chance.</p> <p style="text-align: center;">Général de GUILLEBON 40, Brd de Courcelles 75017 PARIS</p>	<p>Tous mes bien sincères compliments pour toi et ton équipe, en particulier les amis SACERDOTE et LEFEBVRE.</p> <p>Votre RASSEMBLEMENT a été une réussite totale.</p> <p>Encore une fois, vous, gars du R.M.T., vous nous avez réchauffé le coeur.</p> <p>Merci pour la belle ovation faite à la lecture du message de Philippe PESCHAUD, notre Président National, qui n'avait malheureusement pas pu se joindre à nous.</p>
<p>Vous avez bien voulu m'inviter au Rassemblement des Anciens du I/R.M.T. le 30 Mai prochain à CANNES.</p> <p>J'en suis très touché et vous remercie vivement. Malheureusement, ainsi que je l'écris par ailleurs à notre camarade SACERDOTE, une obligation familiale à laquelle je ne puis me dérober me privera de la joie de m'associer à ce rendez-vous de l'amitié. J'en suis navré et vous prie de m'excuser auprès de tous les participants.</p> <p>Je ne veux pas laisser passer l'occasion que m'offre cette lettre de vous redire mon estime pour votre action. En ma qualité d'ancien Officier méhariste je puis témoigner de l'importance d'un bon chamelier pour conduire la caravane. Au sein de la noble et courageuse "CARAVANE 2ème D.B.", vous êtes le "CHAMELIER" exemplaire du I/R.M.T.. Je vous félicite de tout coeur.</p> <p>Votre propos en guise d'éditorial sur le Viet-Nam et le Cambodge 1982, du dernier numéro, fait participer le lecteur d'une façon vivante et passionnante à votre beau voyage. Il lui fait prendre conscience aussi de la situation dramatique de ces peuples qui nous sont chers.</p> <p>Merci pour tant d'intelligence et de dévouement consacrés à vos camarades.</p> <p style="text-align: center;">Jean LUCCHESI 41, Brd du Montparnasse 75006 PARIS</p>	<p>Bien amicalement à vous, au nom de nous tous, les Anciens des Bouches du Rhône et de la façade Méditerranéenne, et encore Merci pour le PATRON.</p> <p style="text-align: right;">Marius BUSUTTIL Vice-Président National de la 2ème D.B. Président de l'Amicale de Marseille et des Bouches du Rhône "La Maristelle" 9, Ch. du Chateau d'eau 13170 LA GAVOTTE-LES PENNES MIRABEAU</p>
<p>D'abord un grand MERCI pour ton CHAMELIER. Je crois que sans toi et les efforts que tu fais à tous points de vue depuis le début nous serions tous isolés.</p> <p>J'ai bien sûr souvent des nouvelles de DRONNE.</p> <p>Sur le plan santé, depuis mon opération d'une tumeur au poumon, je n'ai pas la paix. Je viens de passer une nouvelle fois un mois à l'Hopital.</p> <p>En principe je suis guéri de mon cancer mais je subis les séquelles du traitement de choc que m'a fait suivre ISRAEL. Tous les métabolismes prennent un coup, ... le foie, les reins, le pancréas, ... et j'en passe. Mais sans ISRAEL je serais mort depuis longtemps.</p> <p>En dehors de ce qui ne va pas, le reste va bien. Les enfants sont en bonne santé et les petits enfants sont de vrais tornades, pleins de dynamisme et d'idées de bêtises qu'ils mettent d'ailleurs à exécution.</p> <p>Bonjour à tous les copains.</p> <p style="text-align: center;">Yves DELAMARE DEBOUTTEVILLE LUCY LE BOCAGE 02400 CHATEAU THIERRY Tél (23) 70 45 74</p> <p>N.D.L.R. Nous félicitons notre camarade pour son magnifique courage face à l'adversité. Nous encourageons nos lecteurs qui passeraient par là, à lui rendre visite, afin de lui parler de la D.B. et de l'aider ainsi à conserver le moral.</p>	<p>Je voulais te dire tous mes regrets de ne pouvoir répondre à ton aimable invitation pour votre RASSEMBLEMENT du 30 Mai à CANNES.</p> <p>J'avais noté ce Rassemblement dans le CHAMELIER que tu as la bonté de m'adresser régulièrement et que j'apprécie beaucoup bien qu'ancien du G.T.L., et Artilleur de surcroît!... mais tout ce qui touche à notre très chère "D.B." et à tous nos camarades d'où qu'ils soient ne saurait me laisser indifférent.</p> <p style="text-align: right;">Colonel CRESPIN 40ème R.A.N.A. Résidence 2 Etoilles Brd de la Martille 83000 TOULON</p>
<p>Ancien du 3/R.M.T. 9ème Cie, puis du 2/R.M.T. 7ème Cie. et du 4/R.M.T. 14ème Cie. je suis très heureux de recevoir le CHAMELIER, et cela depuis notre rencontre lors des funérailles de notre ami et regretté Jean DUFOUR dit "BOUBOULE".</p> <p>Quelle joie de lire cette revue qui nous rappelle comme CARAVANE tant de souvenirs.</p>	<p>J'ai été secoué depuis la mi-octobre dernier d'abord par une angine à caractère viral, suivie d'une crise de calculs rénaux, ce qui a provoqué une intervention par les voies naturelles. Clinique Pasteur à Caen pendant un mois. J'en suis sorti une semaine avant Noël, afin de pouvoir profiter des fêtes parmi nos enfants et petits enfants.</p> <p>Ensuite repos à la maison, analyses, radios, etc... et enfin trois semaines de changement d'air chez les parents de notre gendre à Golf Juan.</p> <p>Maintenant je reprends toutes mes activités sans trop pousser Heureusement, ma chère épouse est toujours présente. (Si nous ne les avions pas, que deviendrez nous personnes ?...)</p> <p>Notre Société des Anciens Combattants de 39-45 Fertois, que je préside depuis quelques années déjà, n'avait pas son drapeau, sauf une inscription bordée or sur celui des I4-I8. Nous avons pu en acquérir un et c'est le Colonel Raymond DRONNE qui nous l'a remis officiellement le 10 Avril.</p> <p>Voilà en gros les nouvelles. Je serais toujours très heureux d'avoir des nouvelles d'Anciens. soit de la 2ème Compagnie, ou de la C.C.R. Encore BRAVO à toi et à tous les amis dévoués qui t'entourent pour le CHAMELIER.</p> <p style="text-align: right;">Henri STILLER 57, rue d'HAUTVIE 61600 LA FERTE MACE Tél. (33) 37 20 19</p>
<p>Maurice DELSARTE 6, Route de la Fère 02007 LAON CEDEX</p>	<p>A la lecture du Numéro 19 du CHAMELIER, je pense figurer dans le nombre "Hélas important" de ceux qui ont oublié que le CHAMELIER était un journal qui comme toute la presse a besoin du "NERF DE LA GUERRE"</p> <p>Merci à tous ceux qui se donnent tant de mal pour nous tous.</p> <p style="text-align: right;">Pierre DEROWSKI Les Grillons BREZOU FENEROLS 82140 St. ANTONIN NOBLE VAL</p>
<p>C'est toujours avec une grande joie que je reçois et que je lis le CHAMELIER. Bien des choses à tous les Anciens du I/R.M.T.</p>	<p style="text-align: right;">Henri CHALM 3, rue Ste Beuve SAINT PIERRE 29200 BREST</p>

Légion d'Honneur et Médailles militaires

Décret n° 81-1224 du 31 décembre 1981 fixant les contingents de croix de la Légion d'Honneur pour la période du 1^{er} janvier 1982 au 31 décembre 1984.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'Honneur,
Vu le décret n° 62-1472 du 28 novembre 1962 portant code de la Légion d'Honneur et de la médaille militaire, et spécialement ses articles R. 7 et R. 14,
Décrète :

Grand Croix	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier
A titre civil				
2	8	47	350	1 060
A titre militaire				
1) Personnels appartenant à l'armée active				
1	7	66	240	630
2) Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active				
1	1	16	100	250

Art. 2 — Les contingents dont dispose le ministre de la défense pour les personnels militaires sont exceptionnellement majorés pour la période considérée :

- 1) De 3 000 croix de chevalier réservés aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 médaillés militaires, blessés ou cités ;
- 2) De 1 250 croix de chevalier destinées à des anciens combattants de la guerre 1939-1945 médaillés militaires justifiant en 1982 de quatre, en 1983 et 1984 de trois blessures ou citations, accompagnées de l'une des décorations suivantes : médaille de la Résistance, médaille des Evadés, croix du combattant volontaire, médaille des services volontaires dans la France libre, croix du combattant volontaire de la Résistance.

Toutefois, ce dernier contingent pourra, dans la limite de 10 p. 100 permettre de récompenser d'anciens résistants particulièrement valeureux.

Art. 3 — Le Premier ministre et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié, au Journal Officiel de la République Française,

Fait à Paris le 31 décembre 1981
François MITTERRAND
Par le Président de la République :
Le Premier Ministre,
Pierre MAUROY
Vu pour l'exécution :
Le grand chancelier de la Légion d'Honneur,

Décret n° 81-1225 du 31 décembre 1981 fixant les contingents de médailles militaires pour la période du 1^{er} janvier 1982 au 31 décembre 1984.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du grand chancelier de la Légion d'Honneur,
Vu le décret n° 62-1472 du 28 novembre 1962 portant code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, et spécialement l'article R. 135,
Décrète :

Art. 1^{er} — Les contingents de médailles militaires sont fixés comme suit pour chacune des années 1982, 1983 et 1984 :

Personnels appartenant à l'armée active	2 500
Personnels d'origine militaire n'appartenant pas à l'armée active	1 300

Art. 2 — Le Premier ministre et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris le 31 décembre 1981
François MITTERRAND
Le Premier Ministre,
Pierre MAUROY
Vu pour l'exécution :
Le grand chancelier de la Légion d'Honneur,
André BIARD

Ordre National du Mérite

Décret n° 81-1226 du 31 décembre 1981 fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1^{er} janvier 1982 au 31 décembre 1984.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et sur la proposition du chancelier de l'ordre national du Mérite,
Vu le décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite, et spécialement son article 11,
Décrète :

Art. 1^{er} — Pour la période du 1^{er} janvier 1982 au 31 décembre 1984, les contingents de croix de l'ordre national du Mérite sont fixés comme suit :

Grand Croix	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier
A titre civil				
5	14	203	1 080	4 117
A titre militaire				
5	14	135	720	2 745

Art. 2 — Le Premier Ministre et le chancelier de l'ordre national du Mérite sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1981
François MITTERRAND
Par le Président de la République :
Le Premier Ministre,
Pierre MAUROY
Vu pour l'exécution :
Le chancelier de l'ordre national du Mérite
André BIARD
Croix du Combattant Volontaire 39/45

Décret n° 81-845 du 8 septembre 1981 fixant les conditions d'attribution de la croix du combattant volontaire avec barrette Guerre 1939-1945.

Le Premier Ministre,
Sur le rapport du ministre de la défense,
Vu le décret n° 81-844 du 8 septembre 1981 relatif à la croix du combattant volontaire ;
Vu l'article R. 117 du code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire,
Décrète :

Art. 1^{er} — Peut prétendre, sur leur demande, à la croix du combattant volontaire avec barrette Guerre 1939-1945 :

- 1) Les personnels qui, titulaires de la carte du combattant 1939-1945 et de la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 avec la barrette Engagé volontaire, telle qu'elle est définie par le décret du 11 août 1953, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ;
- 2) Les personnels qui, titulaires de la carte du combattant volontaire de la Résistance, telle qu'elle est définie par la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 et les règlements d'administration publique n° 50-358 du 21 mars 1950 et n° 51-560 du 5 mai 1951, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ; toutefois, cette dernière condition ne sera pas exigée des titulaires de cette carte qui remplissent l'une des conditions ci-après :

- a) Ont obtenu la carte de déporté-résistant ;
- b) Ont reçu une blessure homologuée comme blessure de guerre au cours d'actions dans la Résistance ou dans les rangs des Forces françaises libres ;
- c) Ont été, pour faits de résistance ou au titre des Forces françaises libres et à une date antérieure à celle de publication du présent décret, cités à l'ordre avec attribution de la croix de guerre.

Art. 2 — A défaut de la carte du combattant 1939-1945, les candidats déjà titulaires d'une carte de combattant au titre d'une autre guerre (1914-1918, T.O.E.) pourront se prévaloir de leur qualité de combattant 1939-1945 sur présentation d'un certificat ou attestation délivré par l'office des anciens combattants, authentifiant cette qualité.

Art. 3 — Le ministre de la défense est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 8 septembre 1981.
Pierre MAUROY
Par le Premier Ministre :
Le Ministre de la Défense
Charles HERNU

LECLERC

(A tous ceux qui eurent l'honneur de servir sous les ordres d'un tel Chef)

Automne mil neuf cent deux, en pleine Picardie,
Dans un petit chateau, une noble famille
Entoure un jeune enfant dont déjà les yeux brillent.

Un Chateau... un berceau... un bébé....
Philippe de Hauteclocque est né....

Dès son adolescence par l'armée attiré,
Il prépare et obtient son entrée à Saint Cyr.
Deux ans plus tard, il va comme major en sortir,
Et la France comptera un nouvel Officier.

Un casoar... des gants blancs... une épée....
de Hauteclocque est entré dans l'armée....

C'est comme Capitaine que la guerre le surprend,
D'un injuste combat il sort prisonnier,
Mais après quelques mois parvient à s'évader,
Rejoint la France Libre et la lutte reprend.

L'exil... la liberté... l'Angleterre....
de Hauteclocque devient Leclerc....

Au Tchad puis en Afrique, il rassemble et entraîne
Tous ceux qui comme lui, veulent reconquérir
La Patrie si lointaine qui souffre le martyr,
Et leur laisse entrvoir une victoire prochaine.

Une oasis... un Chef... une armée....
Le Général Leclerc est prêt....

Le grand jour pour la France est advenu enfin.
Des troupes ont débarqué et ce sont des français.
Des chars, des camions, des Régiments entiers
Déferlent à toute allure par un beau matin.

A leur tête impassible, un homme aux traits tirés,
Debout dans sa jeep, sur sa canne appuyé,
Semble ne pas entendre la mitraille qui crépite,
Et fonce devant lui sur l'Allemand qui résiste.

Un homme... des soldats... et la foi....
La Division Leclerc est là....

Ils libèrent au passage les villes et les villages,
Accentuant ainsi chaque jour davantage,
La défaite écrasante d'un peuple sans pudeur
Qui depuis des années ne sème que terreur.

Caen, Alençon, Paris et l'altière Strasbourg,
Avec profond respect se souviendrons toujours
Du courage de ces hommes, la plupart volontaires,
Qui rendirent légendaire le seul nom de Leclerc.

Des français... droits... ardents et fiers....
Tels sont les gars de chez Leclerc....

L'Allemand s'est écroulé, l'armistice est signé.
Pour Leclerc et ses hommes, la guerre n'est pas finie,
Il faut sauvegarder notre Orient meurtri.
Et c'est l'embarquement vers d'autres épopées.

Une cause... un calot... un blouson....
Leclerc s'installe à Saïgon....

Appelé peu après aux plus hautes fonctions,
Par un matin d'hiver, au cours d'une mission,
Un tragique destin a voulu que la mort
Nous emporte si tôt, ce chevalier si fort.

Un avion... un grand bruit... et plus rien....
Le Général Leclerc au passé appartient....

Au milieu des grands noms de notre histoire de France,
Tu demeures à jamais grand Maréchal Leclerc,
Mais toi qui sut nous rendre courage et espérance,
Que ton âme héroïque sans cesse nous éclaire.

Qu'à ses Anciens soldats de la 2ème D.B.,
Comme à tous les français parfois découragés,
La mémoire de Leclerc serve de trait d'union
Et nous rapproche un peu quand nous nous divisons.

Michel PIERRE

INFORMATIONS RETRAITE

par Robert QUINTERO

L'heure de la retraite étant proche pour nous tous, il y a lieu de la préparer avec méthode.

Il est bon de faire une évaluation des points de retraite car le soussigné a mis un an pour avoir ses dossiers en ordre. De plus si l'ordonnance des 60 ans est appliquée, les caisses vont être saturées.

Pour cela:

- 1) Aller à sa caisse locale de Sécurité Sociale et demander à voir la personne qui s'occupe de la Retraite Vieillesse, lui présenter sa carte de Sécurité Sociale et lui demander de faire établir le relevé des trimestres. Apporter la photocopie et l'original de la fiche de démobilisation et de l'état signalétique et des services. L'employé certifiera la photocopie et l'original avec ses tampons.

A titre d'information j'ai eu dix trimestres en sus soit 2 ans 1/2. Cela peut aider à arriver aux fameux 150 trimestres ou 37 ans 1/2, ce qui est le cas maximum payé. Vous devez faire valider vos périodes de prisonniers, déportés, évadés, résistants.

Il faudra vérifier sur le relevé de la S.S. s'il y a bien les quatre trimestres par année. Dans le cas contraire, apporter les fiches de paie à l'employé pour justifier que les retenues ont été faites (mais vous n'avez pas à prouver qu'elles ont été versées) et faire rectifier s'il y a lieu.

- 2) En ce qui concerne la Retraite Complémentaire, écrire à sa caisse en indiquant son numéro adhérent pour demander une formule à remplir pour l'évaluation des points de retraite. Préparer une photocopie de tous les certificats de travail qu'il faudra joindre au formulaire rempli. Les différentes caisses correspondront entre elles pour établir cette évaluation. Vérifier que toutes les périodes soient inscrites. Si vous avez été demandeurs d'emploi, faites valider cette période à l'aide de votre carte de pointage. S'il est porté la mention "Non Salarié" pendant une période, en demander la raison. Faites valider les périodes de guerre ou autre si vous aviez travaillé auparavant.
- 3) Enfin pour ce qui est de la Caisse de Cadres demander une attestation des périodes validées au titre du Régime des Cadres.

Lors d'une démarche que j'effectuais auprès d'une caisse, l'employé me disait que de très nombreuses personnes perdaient des points par négligence, omission ou désordre. Soyez donc ordonné. Rien ne presse mais soyez fermes pour TOUT faire valider. Les anciens combattants sont généralement bien accueillis dans leurs demandes et lors des visites. Demandez bien tous les renseignements nécessaires. Les démarches verbales sont plus faciles et plus précises que celles faites par lettre. La réponse est d'ailleurs immédiate.